

Comité du programme et budget

Trente-cinquième session
Genève, 22 – 26 mai 2023

LISTE DES DECISIONS

établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document WO/PBC/35/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/35/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS PAR INTERIM
DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

*Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2023,
M. l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) et Mme María del Socorro PIMIENTA
(Colombie) vice-présidents par intérim du comité.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA
MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CC)

Document WO/PBC/35/2.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/35/2),
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports
 - JIU/REP/2021/6 (recommandation n° 4),
 - JIU/REP/2021/5 (recommandations n°s 3 et 4),
 - JIU/REP/2021/2 (recommandations n°s 1 et 7),
 - JIU/REP/2020/8 (recommandations n°s 1, 5, 8 et 9),
 - JIU/REP/2020/7 (recommandations n°s 1, 2, 3 et 4),
 - JIU/REP/2020/6 (recommandation n° 4),
 - JIU/REP/2020/2 (recommandation n° 3),
 - JIU/REP/2018/6 (recommandations n°s 1 et 4) énoncées dans le présent rapport,
- iii) a recommandé de conserver la mention "en cours de mise en œuvre" pour indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport
 - JIU/REP/2021/3 (recommandations n°s 1 et 2) et
- iv) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI
EN 2022

Document WO/PBC/35/3 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2022 (document WO/PBC/35/3 Rev.), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2022 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RESULTATS PRELIMINAIRES POUR L'ANNEE
S'ACHEVANT LE 31 DECEMBRE 2022

Document WO/PBC/35/INF/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document (WO/PBC/35/INF/1).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A
IMPLIQUER D'AVANTAGE LES ETATS MEMBRES DANS L'ELABORATION ET LE SUIVI DU
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET

Document WO/PBC/35/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre le débat sur la "Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget" à la trente-sixième session du PBC sur la base du document WO/PBC/35/4 tel qu'il a été modifié à la trente-cinquième session du comité et des nouvelles propositions soumises par les États membres.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ
POUR 2024-2025

Document WO/PBC/35/5.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du projet de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/35/5) :

- i) a souligné l'importance de la contribution de l'OMPI au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD);*
- ii) a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives et des programmes de l'OMPI et au sein du Secrétariat;*
- iii) a demandé au Secrétariat d'actualiser les estimations concernant la demande et les recettes dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en vue de tenir compte des prévisions d'avril 2023 de l'économiste en chef;*
- iv) a accepté les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :*
 - i. adjonction d un nouveau point relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);*
 - ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux PME dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 14);*
 - iii. modification de la cinquième stratégie de mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets concernant le personnel du PCT et l'examen technique des brevets (page 22);*
 - iv. modification du résultat escompté n° 4.1 de manière à inclure une référence à un système de propriété intellectuelle équilibré et la note de bas de page correspondante (page 23);*
 - v. modification des premier et quatrième points de la stratégie de mise en œuvre concernant la législation sur le droit d'auteur (page 31);*
 - vi. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);*
 - vii. modification de la stratégie de mise en œuvre liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (page 50);*

- viii. *modification de la stratégie de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour les entreprises en ce qui concerne les outils, les programmes et le matériel, et adjonction d'un nouveau point relatif aux PME (page 56);*
- ix. *adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux données se rapportant à l'Indice mondial de l'innovation dans le cadre du pilier stratégique n° 4.2 (page 59);*
- x. *modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la sécurité des données dans le cadre de la transformation numérique (page 62);*
- xi. *modification du sixième point de la stratégie de mise en œuvre relative à la rubrique Personnel et culture (page 66);*
- v) *a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des points iii) et iv);*
- vi) *a pris note, entre autres, des questions en suspens ci-après (sans se limiter aux points mis en évidence dans le document établi en mode "changements apparents" ci-joint) en vue d'un examen plus approfondi à la trente-sixième session du Comité du programme et budget :*
 - i. *suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie (page 8);*
 - ii. *adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);*
 - iii. *adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);*
 - iv. *modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);*
 - v. *ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 13);*
 - vi. *modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);*
 - vii. *modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);*
 - viii. *modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité (page 16);*
 - ix. *adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);*
 - x. *réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1. et n° 2.2 (page 34);*

- xi. adjonction d'un paragraphe supplémentaire au titre de la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);*
- xii. prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national (page 38);*
- xiii. points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique (page 48)*
- xiv. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);*
- xv. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);*
- xvi. modification de l'indicateur d'exécution n° 5.1 (page 69);*
- xvii. modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69);*
- xviii. adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI, y compris les bureaux extérieurs et le Bureau de coordination de l'OMPI;*
- xix. adjonction d'une annexe avec la ventilation du budget consacré à la coordination des activités de développement.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT D'EVALUATION SUR LA QUESTION DE LA VIABILITE DES ACHATS (DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3.8 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'OMPI)**

Document WO/PBC/35/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI)" (Document WO/PBC/35/6).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR **ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)**

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de réaliser une étude plus détaillée sur la manière dont une entité distincte pourrait être établie afin de désigner officiellement les placements au titre de l'AMCS dans le plan d'actifs et d'en présenter les conclusions à sa trente-cinquième session,*
- ii) a pris note du compte rendu verbal présenté par le Secrétariat selon lequel le processus d'établissement de l'étude nécessiterait plus de temps et de consultations et*

iii) a demandé au Secrétariat de présenter l'étude à la trente-sixième session du PBC.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION
DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

Document WO/PBC/34/16.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- a examiné en détail l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 (annexe du document WO/PBC/34/16). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent dans l'annexe de la présente décision,
- a décidé de poursuivre à sa trente-sixième session l'examen de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 qui fait l'objet de l'annexe de la présente décision et
- est convenu que les annexes du mandat serviraient de document de référence à des fins d'information.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET
DU BUDGET PAR UNION

Documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

[Les annexes suivent]



F

WO/PBC/34/15
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 DECEMBRE 2021

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

[1. À la trente-troisième session du PBC tenue en septembre 2021, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir un avant-projet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, sur la base des contributions des États membres, six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC. Ces contributions sont reproduites entre crochets dans le présent document.

Contexte [~~“et objectif” – Pakistan, à supprimer; EAU pas d'accord~~]

B.A.

2. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être entreprise en réponse aux décisions des États membres de l'OMPI, en tenant compte notamment de ce qui suit :

la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) (5 – 14 octobre 2015) de procéder à *“une évaluation au cours de l'année 2021”* en se reportant aux *“Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI”*, dont le paragraphe 22 prévoit ce qui suit : *“La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions*

*distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC*¹.

3. À sa cinquante et unième session (24^e session ordinaire) (30 septembre – 9 octobre 2019), l'Assemblée générale de l'OMPI a en outre décidé de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le mandat de cette évaluation devant être décidé par le Comité du programme et budget de l'OMPI à sa trente et unième session en 2020. L'Assemblée générale a en outre décidé² :

“en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019”.

“d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures”.

4. Notant que le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure d'examiner le mandat à sa trente et unième session en raison de la pandémie de COVID-19, il a décidé ce qui suit à sa trente-troisième session (13 – 17 septembre 2021)³ :

“Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a prié le Secrétariat :

- d'élaborer un avant-projet de mandat compte tenu des contributions susmentionnées des États membres et de toutes les observations qu'elles contiennent, ainsi que de tous les documents pertinents, y compris, mais pas exclusivement, les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3); et*
- de présenter un avant-projet aux États membres six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC en vue de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une communauté de vues concernant la teneur du mandat et de prendre une décision sur le mandat à la trente-quatrième session du PBC”.*

{“Objectif” –Pakistan}

5. Sur la base de ce qui précède et comme le prévoient les “Principes directeurs”, l'évaluation aura pour objet d'examiner la taille et les résultats du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, étant entendu que la décision relative à tout nouveau bureau extérieur de l'OMPI appartient aux États membres conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session et aux “Principes directeurs” qu'elle a approuvés.

¹ A/55/INF/11.
² A/59/13 ADD.4
³ WO/PBC/33/14

Fédération de Russie : comme il ressort du paragraphe 5, les résultats de l'évaluation devraient aider les États membres à prendre une décision sur les 10 demandes de nouveaux bureaux extérieurs en suspens. Nous pensons que les questions concernées ne correspondent pas à cet objectif. Les questions proposées se concentrent sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau plutôt que sur la stratégie d'amélioration du réseau.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

[VARIANTE DU PRESIDENT

5. “L'évaluation doit être réalisée” [“L'évaluation a pour objectif de réaliser” – États-Unis d'Amérique] de manière exhaustive [“en vue d'évaluer et de renforcer” – Algérie; Pakistan – pas d'accord], [compte tenu; Algérie – supprimer] la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI [“et leur adhésion aux”; Algérie – “conformément aux”] principes directeurs, et [“et compte tenu” – Algérie] leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du Plan d'action pour le développement de l'OMPI [“le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], des recommandations, à compter de 2015, ou de la date d'établissement des nouveaux bureaux extérieurs, le cas échéant, [jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI] [Russie – uniquement la date correspondant au PSMT pour la période 2016 – 2021] [“la date du début des opérations” – Algérie] y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation – États-Unis d'Amérique] [Canada – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”]

[“L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI” – Russie, à la fin]

[Le Pakistan, l'Iran n'appuient pas la variante du président pour le paragraphe 5]

6. Dans ce contexte, l'évaluation vise à :

- ~~[Améliorer le rendement et l'efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire. [Pakistan] pour appuyer le développement du système de Lisbonne et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes. [Algérie]]~~

[Russie – supprimer le premier point - approuvé]

Algérie, au nom du groupe des pays africains [Algérie approuve; Ghana réitère au nom du groupe des pays africains] nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Améliorer le rendement et l'efficacité [des différents bureaux extérieurs ou – Russie supprimer] du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.

États-Unis d'Amérique : l'évaluation vise à porter, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et l'adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, [“au cours de la période allant de 2018 à 2022” – Inde – supprimer]. [Russie – pas d'accord]

Pakistan : l'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la logique, la pertinence, le coût, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

- [Mesurer les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en concertation avec le pays hôte et les “différents” [Russie – supprimer] bureaux extérieurs tout au long du processus, en ce qui concerne leur impact, leur rendement et leur efficacité pour l'exécution du programme et budget. À ce titre, l'évaluation vise à aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leurs services et à recenser les meilleures pratiques des “différents” [Russie – supprimer] bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.]
- [Examiner la procédure et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs.]

[Russie – supprimer le troisième point]

- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 6 recoupe thématiquement le premier et le troisième points. La formulation du dernier paragraphe, qui semble plus équilibrée, est préférable.

[Pakistan : propose de ~~supprimer~~ déplacer le paragraphe 6 dans la section D.](#)

[Iran : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.](#)

[EAU : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[Inde : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[Colombie : propose de supprimer les deux derniers points.](#)

[PROPOSITION DU PRESIDENT : DEPLACER DANS LA SECTION D]

[États-Unis d'Amérique – n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe 6 sous sa forme actuelle]

C. B. — Objet

7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain⁴.

Russie – propose de conserver le paragraphe ci-dessus

[Les États-Unis d'Amérique ont proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie de l'Organisation sur le terrain](#) [Nigéria – maintenir la première phrase initiale]. [Sur la base de leurs résultats escomptés et de leurs indicateurs d'exécution clés ainsi que de leurs domaines de responsabilité](#) ~~des situations propres à chaque pays hôte~~, les bureaux ["doivent contribuer" – Pakistan] [contribuent à la réalisation des buts et objectifs de l'OMPI, travaillant en étroite collaboration](#) [Pakistan – ajouter "en" avant "travaillant en étroite collaboration"] [avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain.](#)

Commented [AA1]: Ajout proposé par l'Algérie

Algérie – pas d'accord avec les termes insérés dans le texte ci-dessus par le Pakistan

[PROPOSITION DU PRESIDENT : aller de l'avant avec la proposition des États-Unis d'Amérique si aucune objection n'est soulevée]

8. Cette évaluation portera sur les sept bureaux qui composent le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces bureaux sont :
- Bureau de l'OMPI en Algérie
 - Bureau de l'OMPI au Brésil
 - Bureau de l'OMPI en Chine
 - Bureau de l'OMPI au Japon
 - Bureau de l'OMPI au Nigéria
 - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie
 - Bureau de l'OMPI à Singapour
 - [\[Bureau de l'OMPI à New York – Russie; Chine\] \[États-Unis d'Amérique pas d'accord\]](#)

⁴ Programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023, page 39 de la version anglaise.

C. Portée

9. L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités ["du réseau" – Russie] des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ["de l'exercice biennal" – Russie], en tenant compte de la présence des bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : [l'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre après l'adoption des principes directeurs en 2015 et, en cas d'ouverture de deux nouveaux bureaux dans la région Afrique, à partir de la date de leur création, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : l'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre pendant une période, de 5 ans, le cas échéant, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. ~~– Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]~~

États-Unis d'Amérique : l'examen doit inclure 2022 ou les données les plus récentes disponibles au moment de l'examen

Russie : examen portant sur l'ensemble de la période calendaire, à l'exclusion de 2022

[VARIANTE DU PRESIDENT : l'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de [Slovaquie – “de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de la situation particulière des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes, y compris l'impact de la pandémie de Covid-19”; États-Unis d'Amérique – OK] leurs pays hôtes [“, ainsi qu'en tenant dûment compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs, des différents niveaux de développement de leurs pays d'accueil respectifs et des types de services qu'ils fournissent” – Brésil]. La période d'évaluation [Russie – “correspondra au PSMT pour 2016 – 2021”] sera à partir de 2015, ou la date d'ouverture [“date du début des opérations” – Algérie] dans le cas de nouveaux bureaux extérieurs, [“jusqu'à l'année” – crochets requis par les États-Unis d'Amérique] pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI.] [Singapour – “L'évaluation devrait aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leur prestation de services, et à recenser les meilleures pratiques des différents bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du

réseau dans son ensemble.”; États-Unis d’Amérique – OK] [États-Unis d’Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l’évaluation”.] [Canada – “jusqu’au lancement de l’évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”; Afrique du Sud, Inde, Algérie, Iran – réserves.]

E. Objectifs

10. Conformément à la finalité de l’évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l’évaluation seront les suivants :

Proposition du Pakistan tendant à déplacer les points figurant précédemment au paragraphe 6 :

- Évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à l’accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux et s’ils apportent clairement une valeur ajoutée, et contribuent à l’exécution rationnelle et efficace des programmes de l’Organisation.

Algérie : pas d’accord avec le terme “si” – n’appuie pas

Inde : d’accord avec l’Algérie

Russie : d’accord avec l’Algérie

- Procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût-efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d’objectifs similaires par d’autres moyens.

Inde : pas d’accord avec “maintien” – OK pour le reste

- [Examiner le processus et la faisabilité de l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, y compris les incidences budgétaires de l’établissement des bureaux extérieurs pour l’Organisation, les gains d’efficacité possibles ainsi que la procédure de demande d’accueil de nouveaux bureaux extérieurs, conformément au paragraphe 2.11 du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3.

- [Fournir des informations essentielles dont l’OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l’avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu’elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l’évaluation de toute proposition future.]

Émirats arabes unis : supprimer les deux points ci-dessus

Pakistan : souhaite maintenir les deux points ci-dessus

États-Unis d’Amérique : questions essentielles à prendre en considération.

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l’OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés.

- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT.
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 4) Efficience. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-ils viables à long terme. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

Algérie : d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique

Émirats arabes unis : appuie la proposition des États-Unis d'Amérique

- [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent ainsi que du caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.]

- [Établir un outil d'évaluation impartial, uniforme et transparent permettant de fournir aux États membres une évaluation vérifiable, efficace et informative.]
- [Évaluer si l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, et si elle contribue à la réalisation des objectifs stratégiques.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Évaluer si dans quelle mesure l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques, y compris le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable.]

- [Donner un aperçu des circonstances particulières et des contextes locaux qui influencent les priorités d'action des bureaux extérieurs, ainsi qu'une vue des perspectives de développement du réseau de bureaux extérieurs.]

Fédération de Russie : le deuxième objectif indiqué au paragraphe 10 suppose l'élaboration d'un instrument de contrôle. Le sens semble peu clair. S'agit-il d'une méthodologie universelle ou d'un instrument destiné uniquement à cette évaluation particulière?

Russie – “Les bureaux extérieurs ne relèvent pas des devoirs et des responsabilités des autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, comme indiqué au paragraphe 9 des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI.”

[VARIANTE DU PRESIDENT :

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés [“, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur” – Algérie].**
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée [de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que] [Demande d'exclusion par la Russie] ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], du Plan d'action pour le développement et les ODD.**
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de [chaque bureau extérieur et] [Demande d'exclusion par la Russie] du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”] [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil et en prenant dûment en considération l'ancienneté des bureaux extérieurs, les différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et les types de services qu'ils fournissent ainsi que le caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.**
- 4) Efficience. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des**

objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de [chaque bureau extérieur] [Demande d'exclusion par la Russie] “et du réseau dans son ensemble” [Algérie – supprimer] sont-ils viables à long terme [“compte dûment tenu des objectifs stratégiques de l'OMPI et des besoins en constante évolution des pays hôtes” – Algérie – reste à supprimer]. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.**
- 6) Divers. Tout autre problème mis en évidence dans les rapports de supervision ou d'audit de l'OMPI sur les bureaux extérieurs, pendant la période allant de 2015 [Canada – remplacer la suite par – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”] jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI. [États-Unis d'Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.”] [Nigéria – supprimer le sixième point] [Russie – supprimer ce paragraphe]**

Russie – Le mandat devrait être conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le paragraphe 22 “la taille et les performances de l'ensemble du réseau de bureau extérieurs devraient être évaluées tous les 5 ans par le PBC”.

Russie – réserves concernant l'efficacité, l'efficience, la viabilité – souhaite examiner la méthodologie

[Brésil – appuie la variante du président, mais les termes “le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT, le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durables” doivent figurer du début à la fin].

[Pakistan – pas d'accord avec la variante du président, en particulier avec les termes “pertinence” et “efficacité”. Préoccupations quant à la signification du terme “viabilité”.]

11. En application des “normes et règles d'évaluation” (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, une liste non exhaustive de questions d'évaluation possibles figure à l'annexe I.

F. Méthodologie

12. Afin de répondre aux questions d'évaluation contenues dans l'annexe I, la méthodologie de l'évaluation devrait suivre les principes suivants :

- [L'évaluation sera conduite selon une approche à la fois rétrospective et prospective.]
- [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres communs homogènes et uniformes entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : [l'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres spécifiques homogènes et entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

- [Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, y compris en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

- [L'évaluation doit tenir compte des différences de composition, de mandat, de contexte et de situation des bureaux extérieurs existants, ainsi que des caractéristiques et niveaux de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de propriété intellectuelle.]
- [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

- [Les bureaux extérieurs doivent prendre part eux-mêmes à la procédure d'évaluation et fournir des réponses ou des observations concernant les critères utilisés pour réaliser les évaluations.] [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [l'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

- [Les pays hôtes et leurs bureaux extérieurs respectifs doivent être consultés en temps opportun et selon que de besoin.]
- [L'évaluation doit faire référence aux principes internationaux appropriés et les intégrer dans les évaluations et les audits.]
- [L'évaluation sera conduite conformément aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au Code de conduite du GNUE applicables au sein du système des Nations Unies.]

- [Les bureaux extérieurs sont simplement des entités de l'OMPI et, à ce titre, ils doivent être évalués en fonction du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.]

Fédération de Russie : les considérations 8 et 9 du paragraphe 12 contiennent des dispositions similaires sur la mise en œuvre des normes internationales d'audit. Nous proposons de n'en conserver qu'une seule.

États-Unis d'Amérique : remplacement des paragraphes 12, 13 et 14.

L'équipe chargée de l'évaluation doit mener l'évaluation de manière rigoureuse (transparente, équitable, objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et efficace afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants :

- analyse de la documentation relative aux activités de chaque bureau extérieur;
- entretiens ou groupes de réflexion [avec les États membres] [Algérie – supprimer], le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires. (Entretiens avec les pays hôtes et les différentes parties prenantes – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique. Brésil – appui: réintégration de la référence au "personnel de l'OMPI" – l'Algérie appuie le Brésil. Ouganda – "sur la base d'un ensemble de critères favorisant la transparence dans l'établissement des rapports concernant les sources de revenus et autres avantages pour les pays hôtes"). Algérie – remplacement de la phrase d'origine;
- visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;
- enquêtes.

En outre, les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs ("conformément aux principes directeurs du GNUE ..." – Nigéria. États-Unis d'Amérique : "conformément aux principes ~~directeurs~~ énoncés dans les documents du GNUE ..."), conformément aux normes et règles d'évaluation 2016 du GNUE, à la politique d'évaluation de l'OMPI et au manuel d'évaluation de l'OMPI. ~~afin de présenter une évaluation approfondie et étayée.~~ Nigéria : préoccupations concernant cette phrase – supprimer.

Le Secrétariat de l'OMPI met à la disposition des évaluateurs tous les documents et informations pertinents concernant les activités de chaque bureau extérieur.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR LES PARAGRAPHERS 12 ET 13 :

12. L'évaluation doit être menée de manière [l'Iran ajoute "purement technique"] rigoureuse, transparente, équitable, objective et efficace, en utilisant des indicateurs objectifs [qui soient communs mais aussi spécifiques pour chaque bureau extérieur] [Fédération de Russie – supprimer ce texte], en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes, afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles [, y compris sur la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs] [Pakistan – remplacer par "conformément aux buts et objectifs de l'évaluation"]. Les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs conformément aux principes énoncés dans les documents pertinents du GNUE. La méthodologie de l'évaluation comprend au moins

les éléments suivants [, sans s’y limiter,] [Fédération de Russie – supprimer ce texte] :

- a) analyse de la documentation relative aux activités de [chaque] [Fédération de Russie – remplacer par “réseau”] bureau extérieur;**
- b) entretiens ou [groupes de réflexion] [Fédération de Russie – supprimer] avec [les États membres] [Algérie – supprimer; Fédération de Russie – en faveur], les pays hôtes et les parties prenantes, le personnel de l’OMPI et les bénéficiaires;**
- c) visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires;**
- d) enquêtes.]**

13. Sur la base des considérations susmentionnées, l’équipe chargée de l’évaluation entreprendra notamment les actions suivantes :

[Nigéria : une évaluation rigoureuse et efficace pour fournir aux États membres de l’OMPI des informations et des conclusions utiles.](#)

- Une analyse des documents pertinents. Il s’agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l’OMPI, du Comité du programme et budget de l’OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

[Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s’agit notamment de tous les documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, y compris, mais sans s’y limiter, des assemblées de l’OMPI, du Comité du programme et budget de l’OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.](#)

[Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : une analyse des documents pertinents. Il s’agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l’OMPI, du Comité du programme et budget de l’OMPI, du Plan stratégique à moyen terme \(PSMT\) et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.](#)

- L’analyse documentaire doit être complétée par des entretiens avec toutes les parties prenantes internes concernées, y compris les bureaux extérieurs.
- Des enquêtes et, le cas échéant, des entretiens doivent être menés auprès des parties prenantes externes concernées (aux niveaux régional et national, y compris les bénéficiaires des activités des bureaux extérieurs et les autorités du pays hôte).

[Fédération de Russie : le dernier point du paragraphe 13 concerne les enquêtes menées auprès des parties prenantes régionales. Selon ce que nous comprenons, le niveau régional ne semble concerner que le bureau de Singapour.](#)

14. [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l’efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l’annexe II.

[Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : \[Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.\] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.](#)

[Fédération de Russie : le paragraphe 14 fait double emploi avec la considération n° 5 du paragraphe 12.](#)

[Proposition du président : demander aux délégations s'il est nécessaire de prévoir un paragraphe 14 distinct compte tenu de la proposition formulée par le président pour les paragraphes 12 et 13]

Pakistan – maintenir la référence aux annexes

G. Dispositif de gestion

15. L'évaluation sera effectuée par :

- [Une organisation ou une personne indépendante et neutre, compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.]

[Le Pakistan et le groupe des pays africains proposent de supprimer le point ci-dessus.](#)

- [Un organisme indépendant extérieur à l'OMPI afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation.]

[Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.](#)

- [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI et des évaluateurs externes indépendants.]

[Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : \[La Division de la supervision interne de l'OMPI \(DSI\)\] \[appuyée, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance \(OCIS\) et des évaluateurs externes indépendants.\]](#)

[Le Pakistan propose de supprimer le point ci-dessus.](#)

[Canada : supprimer les références à la DSI. Les États-Unis d'Amérique et le Chili ont exprimé leur accord.](#)

- [Un évaluateur externe indépendant.] [À cet égard, il conviendrait de créer un comité comprenant [trois ou cinq] évaluateurs externes indépendants, éventuellement un membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [Les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou des évaluateurs externes indépendants.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : évaluateurs externes indépendants.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

Fédération de Russie : paragraphe 15 – nous maintenons la position selon laquelle l'évaluation doit être menée par la Division de la supervision interne (DSI). Cela représente la solution la plus appropriée. La DSI est un organe de supervision indépendant, qui connaît la structure de l'OMPI, les priorités et le caractère particulier des activités de l'OMPI sur site, tant dans des circonstances normales que pendant la pandémie. Nous supposons que la DSI pourrait évaluer correctement les bureaux extérieurs.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 15 à 18. [Le Pakistan appuie la proposition des États-Unis d'Amérique] [l'Iran, la Russie pas d'accord]

États-Unis d'Amérique : l'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluation externe. (Algérie – ceci devrait être entre parenthèses).

Le processus de sélection de l'équipe d'évaluation externe est mené conformément aux procédures établies par l'OMPI.

(L'évaluation doit être menée par la DSI, aidée d'une équipe chargée de l'évaluation. – Algérie) (États-Unis d'Amérique – pas d'accord)

L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour conduire l'évaluation complète des bureaux extérieurs de manière crédible (transparente, équitable et objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et indépendante.

L'équipe doit bien connaître :

- a) le mandat de l'OMPI (Chili – “y compris le Plan d'action pour le développement”) (États-Unis d'Amérique – “qui figure dans la Convention instituant l'OMPI”);
- b) les objectifs stratégiques de l'OMPI;
- c) PSMT;
- d) (le Plan d'action de l'OMPI pour le développement – Algérie) (Accord des États-Unis d'Amérique) (Fédération de Russie – inclure le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant) (Chili – le Plan d'action pour le développement fait déjà partie du mandat de l'OMPI) (États-Unis d'Amérique – “les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement” ou “le Plan d'action de l'OMPI pour le développement” sont acceptables);
- e) principes directeurs ; et
- f) les autres documents pertinents.

L'équipe doit donc comprendre un évaluateur principal professionnel et deux experts spécialisés dans la propriété intellectuelle. (Algérie – supprimer la référence à un professionnel et laisser cette tâche au Secrétariat de l'OMPI, conformément à la pratique).

L'équipe chargée de l'évaluation doit respecter les directives, normes et règles du GNUE pour les évaluations dans le système des Nations Unies, ainsi que la politique et le manuel d'évaluation de l'OMPI pour la conduite de l'évaluation.

Nigéria – soutenir les propositions formulées par l'Algérie sur ce qui précède.

16. [Le Secrétariat de l'OMPI devrait participer activement à la réalisation de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe ci-dessus : [Le Secrétariat de l'OMPI devrait collaborer activement avec l'équipe chargée de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

17. [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Algérie au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible, objective, équitable, transparente et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.] [Iran approuve] PBC approuve

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 15, 16 ET 17 :

15. L'évaluation sera effectuée ("sous la supervision directe de la DSI par une équipe chargée de l'évaluation qui sera désignée selon la pratique établie" Algérie – supprimer le reste. Ouganda – en faveur. Fédération de Russie – en faveur) (États-Unis d'Amérique – "en consultation avec la DSI") par un comité d'évaluation comprenant ("notamment", Slovaquie; Fédération de Russie – en désaccord) (3) (Slovaquie – supprimer) membres :

- **(le vérificateur externe des comptes)** [Fédération de Russie – supprimer, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 WO/PBC/31/3] (Algérie – supprimer la référence au vérificateur externe des comptes)
- **(le président de l'OCIS)** [Fédération de Russie – supprimer, le mandat actuel de l'OCIS ne comprend pas ces fonctions]

- **le directeur de la DSI [Fédération de Russie – la Division, pas le directeur]**
- **(l'équipe chargée de l'évaluation indépendante – Slovaquie) (Fédération de Russie – en désaccord)**

États-Unis d'Amérique – ne peuvent accepter le texte proposé par le président. Souhaitent des évaluateurs externes. En consultation avec la DSI. Pakistan – en faveur. Canada – en faveur.

Iran – souhaite une évaluation par le GNUE.

Japon – le comité d'évaluation doit comprendre au moins un expert en propriété intellectuelle.

18. [L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget de la DSI.]

[Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.](#)

[VARIANTE DU PRESIDENT :

14. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget approuvé de l'OMPI pour l'exercice biennal en cours, en vue d'une action appropriée du comité.]

G. Résultats attendus et déroulement

19. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- Mandat final : à convenir par les États membres.
- Rapport initial : il doit comprendre notamment les éléments suivants : une grille d'évaluation sur la base des questions et des critères d'évaluation du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des parties prenantes pertinentes à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
- Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse, de triangulation et de recoupement des données; à présenter aux États membres.
- Premier projet du rapport d'évaluation : mise en évidence des résultats, conclusions et recommandations stratégiques; à présenter aux États membres.
- Deuxième et dernière version du projet du rapport d'évaluation : incorporant les observations formulées dans le premier projet; à partager avec le Secrétariat de l'OMPI et à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI.

20. [Le Secrétariat de l'OMPI sera chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de gestion et les échéances relatives aux recommandations issues de l'évaluation, le cas échéant en concertation avec le PBC.]

[Le Pakistan a proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : \[L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC en vue d'une action appropriée du comité.\]](#)

[Le groupe des pays africains propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.](#)

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 19 et 20.

En examinant les questions clés, l'évaluation doit également proposer des améliorations possibles à chaque bureau extérieur dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins du pays/de la région hôte.

L'équipe chargée de l'évaluation établira d'abord un rapport initial, contenant une description de la méthode d'évaluation et de l'approche méthodologique; des modes de collecte et d'analyse des données; des principales parties prenantes à consulter; des critères d'évaluation de l'exécution du projet et du programme de travail relatif à l'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation établira ensuite un premier projet de rapport d'évaluation contenant des observations préliminaires et des recommandations.

Le résultat final de l'évaluation sera un rapport concis, clairement organisé et d'une longueur raisonnable, composé d'un résumé, d'une introduction et d'une brève description des activités menées par chaque bureau extérieur pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins des pays/régions, de la méthode d'évaluation utilisée, et des conclusions clairement structurées et fondées, ainsi que des recommandations.

Le chef de l'équipe chargée de l'évaluation devra présenter l'évaluation finale au Comité du programme et budget. (Algérie – "pour examen et suite à donner")

Fédération de Russie – en désaccord avec ce qui précède

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 19 ET 20 :

15. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- **Rapport initial : il doit comprendre (notamment les éléments suivants) (Fédération de Russie – supprimer) une grille d'évaluation sur la base (des questions et des critères d'évaluation) (Pakistan – supprimer) du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des (parties prenantes pertinentes) (Fédération de Russie – remplacer par "bénéficiaires pertinents") à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.**
- **Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse (, de triangulation) (Fédération de Russie – en attente de précisions sémantiques) et de recoupement des données; à présenter (aux États membres) (Algérie, Fédération de Russie – remplacer par "au PBC").**
- **Un rapport d'évaluation intermédiaire mettant en évidence les résultats, conclusions et recommandations stratégiques,**

à présenter (aux États membres) (Algérie – remplacer par “au PBC”).

- **Le rapport d'évaluation final (incorporant les observations reçues sur le rapport d'évaluation intermédiaire) (États-Unis d'Amérique – supprimer; France – en faveur) à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI. (“en vue d'une action appropriée du comité” – Pakistan)**

H. Calendrier

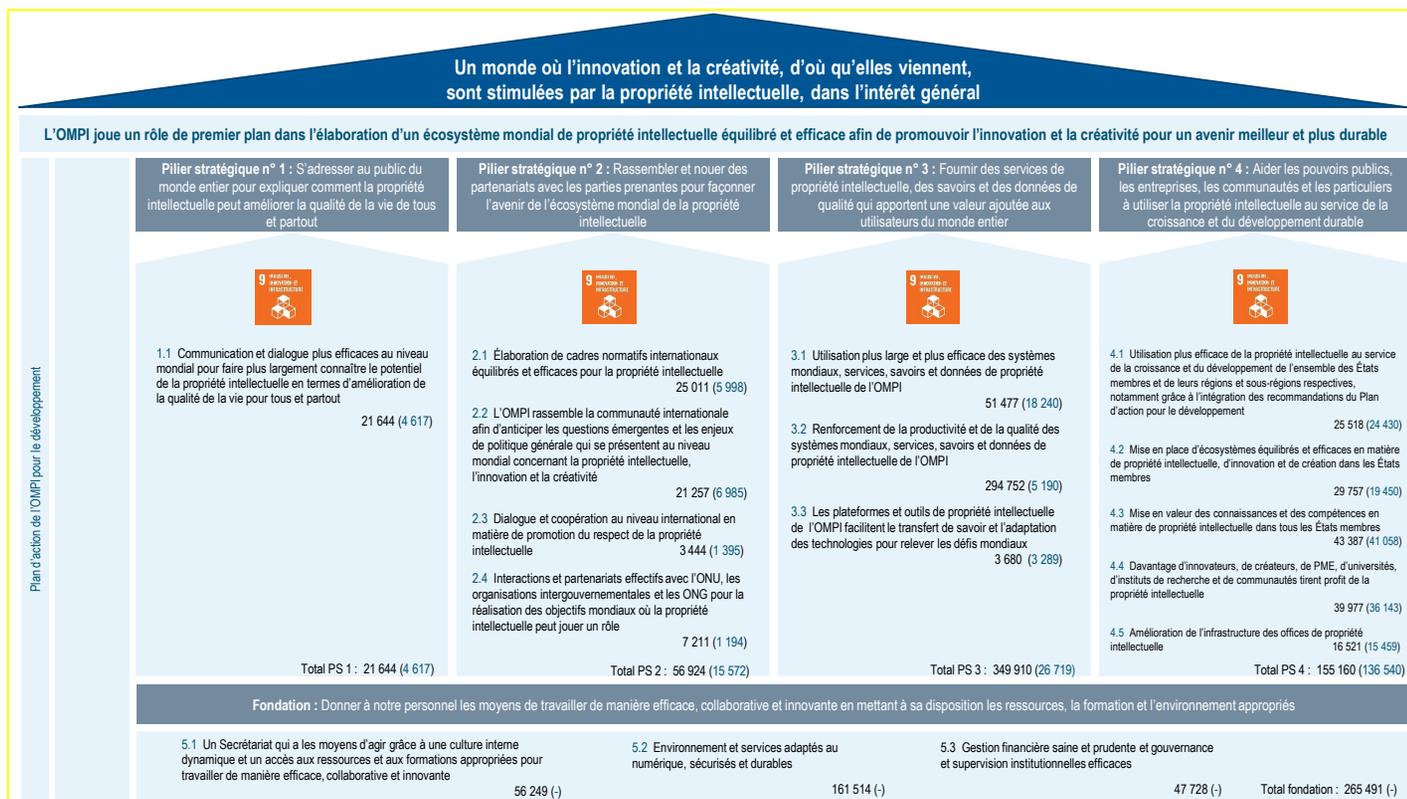
21. Certains États membres ont soumis des échéances détaillées pour le calendrier de l'évaluation, mais celles-ci ne sont plus à jour. Il est clair que le calendrier du processus d'évaluation sera déterminé par l'état d'avancement des négociations entre les États membres sur le mandat. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un calendrier pour l'évaluation. À cet égard, il convient de noter que la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI se tiendra du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Il convient également de noter que, conformément à la politique linguistique de l'OMPI, les documents destinés au Comité du programme et budget devront être traduits dans les six langues du système des Nations Unies. En outre, en application de la procédure établie à l'OMPI, les documents devront être soumis au comité au moins deux mois à l'avance.

[VARIANTE DU PRESIDENT :

16. Le comité d'évaluation met à disposition son rapport d'évaluation intermédiaire entre les sessions et présente son rapport d'évaluation final (à la trente-cinquième session du) (président du PBC – supprimer) au PBC en vue pour examen et (en vue d'une action appropriée) (Algérie – remplacer par “suite à donner”) (du comité) (Ouganda – supprimer) (Fédération de Russie – “en vue d'une action appropriée du comité” à supprimer).]

[L'annexe II suit]

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET BUDGET POUR 2024-2025, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR PILIER STRATÉGIQUE



– Le budget par résultat dans la Maison de la stratégie ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 8,2 millions de francs suisses. Le budget pour 2024-2025 tient compte des dépenses non affectées.
– Part consacrée au développement : les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée relative aux dépenses de développement (document A/55/4).

*Cette modification du résultat escompté défini dans le PSMT pour 2022-2026 est apportée à titre exceptionnel.

Budget total proposé pour 2024-2025 : 857 300
(Part totale consacrée au développement : 183 449)
Budget total 2022-2023 : 793 792
(Part totale consacrée au développement : 150 312)

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes et faciliter la discussion et le renforcement des connaissances sur l'impact qu'ont les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, sur la propriété intellectuelle afin de : i) poser des choix stratégiques éclairés et ii) aider les parties prenantes sur le terrain grâce à des projets et des formations au niveau local. Expérimenter l'utilisation de la chaîne de blocs au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle avec les offices de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes. 	1 965	IP
<ul style="list-style-type: none"> S'attaquer aux questions de pointe relatives à l'avenir de la propriété intellectuelle. Faire participer les parties prenantes aux débats sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique de concurrence dans le cadre de forums internationaux et mener des recherches sur des questions d'actualité relatives aux liens entre la propriété intellectuelle et la concurrence. Favoriser le débat sur les questions se situant au carrefour de la propriété intellectuelle et du changement climatique et de la technologie verte; de la propriété intellectuelle et de la sécurité alimentaire; et de la propriété intellectuelle et de la santé mondiale. Accroître la participation des communautés autochtones et locales à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Poursuivre le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Dialoguer avec les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG ainsi que l'industrie en ce qui concerne l'influence de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité sur la qualité de vie, notamment par l'intermédiaire du Bureau de l'OMPI à New York. Assurer la contribution cohérente et intégrée de l'OMPI à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. 	14 972	GCP
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer activement à l'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. 	1 194	RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés¹⁰ et efficaces pour la propriété intellectuelle.	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	PT, BD, CCI, GCP
	Nombre de normes de l'OMPI nouvelles ou révisées.	IP
	Nombre de révisions ou modifications des classifications internationales.	IP
	Pourcentage de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique.	AFM
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Participation au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe.	IP
	Degré de satisfaction des participants aux activités organisées pour favoriser une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.	GCP
	Degré de satisfaction des délégués participant aux assemblées générales et autres réunions.	ODG
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du comité.	GCP
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	Progrès accomplis dans les domaines d'action de l'OMPI en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau programme d'action 2021-2030 des Nations Unies pour les PMA.	RND
	Nombre d'initiatives de l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales.	GCP
	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement.	GCP

¹⁰ Équilibrés signifie

Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier

Priorités	Budget <i>(en milliers de francs suisses)</i>	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et favoriser la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI. Promouvoir l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, le Centre d'arbitrage et de médiation et les bases de données mondiales. Développement commercial et efforts de marketing visant à accroître l'utilisation des services de l'OMPI. 	32 675	BD, IE, IP, PT, RND
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en mettant particulièrement l'accent sur les approches axées sur le client dans les activités. 	271 466	AFM, BD, IE, PT
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'amélioration et contribuer à étendre les capacités : <ul style="list-style-type: none"> du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle, rapports statistiques, prévisions et rapports d'exécution; de la gestion des données relatives aux textes juridiques en matière de propriété intellectuelle et WIPO Lex; des bases de données mondiales de l'OMPI; des compétences en matière d'exploitation de l'intelligence artificielle au service de l'administration et des activités relatives à la propriété intellectuelle. 	15 287	IE, IP
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'expérience des clients de l'OMPI et la prestation de services à la clientèle, notamment en mettant en œuvre la stratégie d'expérience client englobant toute l'Organisation, en tirant parti des nouvelles technologies et en collectant les avis des clients. 	22 260	BD, IP, PT
<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution des initiatives stratégiques dans le domaine du changement climatique et de la santé (par exemple, WIPO GREEN, Pat-INFORMED, le transfert de technologies et la concession de licences). Créer des bases de données d'information sur les brevets concernant les technologies vertes pour aider à déterminer la situation juridique des brevets relatifs à des technologies vertes [Promouvoir la base de données WIPO Green sur les technologies vertes pour aider à déterminer la situation juridique des brevets relatifs à des technologies vertes, y compris ceux [récemment délivrés] [Proposition du Nigéria] qui sont dans le domaine public] [Proposition de la Suisse] Développer et diffuser des ressources pour l'appui à la technologie et à l'innovation, y compris pour l'accès à la connaissance et la mise en réseau d'experts par l'intermédiaire du programme ARDI/ASPI/R4Life. 	3 680	GCP, IE, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	BD, RND
	Taux de dépôt.	BD, RND
	Renouvellements.	BD
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI assurées par le Bureau international.	PT
	Nombre de consultations des bases de données mondiales.	IP, RND
	- PATENTSCOPE.	
	- Base de données mondiale sur les marques (GBD).	
	- Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD).	
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI.	IP
	Nombre de consultations du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.	IE
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre de consultations de WIPO Lex.	IE
	Degré d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	IE
	Indice de satisfaction des clients.	IP
	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI concernant les services du Bureau international.	PT, BD
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de	Coût unitaire.	PT, BD, AFM
	Nombre de mises en relation de chercheurs et de fournisseurs de technologies vertes par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	GCP, RND

savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de licences de transfert de technologie ou d'accès soutenus par les initiatives de l'OMPI en matière de santé mondiale, pour lesquels l'OMPI a facilité le volet "propriété intellectuelle".	GCP
	Nombre de consultations des publications, outils et plateformes d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, y compris nombre de visiteurs ayant effectué un téléchargement.	IE
Nombre de licences de transfert de technologie ou d'accès soutenus par les initiatives de l'OMPI en matière de technologies vertes, pour lesquelles l'OMPI a facilité le volet "propriété intellectuelle"		

Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation. Coordonner et mettre en œuvre les activités connexes en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. 	4 405 5 905	RND
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des projets et programmes spéciaux au niveau national, régional et sous-régional, y compris dans les PMA, concernant la propriété intellectuelle au service du développement, notamment pour les parties prenantes les moins bien informées, telles que les jeunes, les femmes, les communautés et les PME. 	27 412	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
<ul style="list-style-type: none"> Diriger la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes <u>et de son programme interinstitutions complémentaire [et de son programme interinstitutions complémentaire [et collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies] [États-Unis d'Amérique].</u> 	9631 463	PT
<ul style="list-style-type: none"> Fournir des outils et des conseils législatifs pour aider les États membres à mettre en place et à appliquer une législation et des politiques dans les différents domaines liés à la propriété intellectuelle. 	12 90311 903	BD, CCI, GCP, IE, PT
<ul style="list-style-type: none"> Publier des publications phares telles que l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et les études sur l'économie créative. 	4 790	IE
<ul style="list-style-type: none"> Mettre davantage l'accent sur le renforcement des compétences et des connaissances en matière de propriété intellectuelle par les moyens suivants : i) les cours de l'Académie de l'OMPI; ii) des partenariats avec des établissements d'enseignement en vue de l'expansion de programmes de master conjoints; iii) le renforcement de l'appui aux établissements nationaux de formation à la propriété intellectuelle; iv) le lancement de nouveaux programmes de perfectionnement professionnel axés sur les compétences; et v) l'élaboration et la diffusion de matériel, de publications et d'outils de formation. 	39 26737 155	BD, CCI, GCP, IE, PT, RND
<ul style="list-style-type: none"> <u>Renforcement des capacités, assistance technique et formation à la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques, y compris création de documents accessibles pour ces activités.</u> 	2 112	GCP
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer activement aux efforts de reconstruction des pays après la crise de la COVID-19. 	3 313	RND
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les créateurs, les entreprises créatives, les institutions culturelles et les communautés à exploiter leur droit d'auteur et leurs droits connexes, notamment : i) en fournissant un appui aux organisations de gestion collective; ii) en faisant mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur; et iii) en apportant une aide aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. 	12 08511 085	CCI
<ul style="list-style-type: none"> Aider les entrepreneurs, les PME et les entreprises, en collaboration avec les institutions d'aide aux PME et d'autres partenaires, à accéder au système de propriété intellectuelle et à l'utiliser, ainsi qu'à tirer efficacement parti de la propriété intellectuelle en tant qu'actif. Les initiatives se concentreront sur la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement adossé à la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle. 	23 427	IE, RND
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités institutionnelles en matière de transfert de technologies et d'appui à l'innovation, en mettant l'accent sur la création et le développement des CATI, des bureaux de transfert de technologie et d'autres structures de transfert de technologies qui serviront de points d'accès à des services de propriété intellectuelle de qualité. Mise en place de plateformes d'information et de connaissances, d'outils et de ressources pour permettre la fourniture de ces services. 		
<ul style="list-style-type: none"> <u>Faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME.</u> 		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point et promouvoir des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA, y compris l'extension du progiciel WIPO IP Office Suite à d'autres formes d'enregistrement de la propriété intellectuelle (enregistrement volontaire du droit d'auteur et des expressions culturelles traditionnelles). 	16 521	IP, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP.	RND
	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes.	PT, BD, CCI, RND
	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et de ses différentes versions.	ODG
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis.	PT, BD, CCI, GCP, RND
	Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle qui utilisent les outils et méthodes de l'OMPI pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.	RND
	Degré d'adoption des politiques de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine élaborées ou appuyées par l'OMPI.	IE
	Nombre de consultations du site Web de l'Indice mondial de l'innovation.	IE
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	IE
	Sensibilisation des États membres concernés aux données manquantes ou obsolètes.	IE
	Degré d'engagement des autorités judiciaires des États membres.	IE
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droit des brevets et questions connexes.	PT
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, dessins ou modèles industriels et indications géographiques.	BD
	Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.	RND
	Taux de réussite des participants à des examens axés sur les connaissances et les compétences des cours de perfectionnement.	RND
	Nombre d'instituts de formation à la propriété intellectuelle durables.	RND
	Nombre de personnes formées par des instituts de formation à la propriété intellectuelle.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI.	CCI, GCP, RND
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA qui utilisent WIPO Connect.	CCI
	ABC : Nombre de titres accessibles mis à la disposition de personnes ayant des difficultés de lecture de textes imprimés.	CCI
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	CCI
	PMA : nombre de technologies appropriées recensées et mises en œuvre qui répondent au besoin de développement.	RND
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.	GCP
	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	IE, RND
	Degré de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organes à l'égard des services fournis par l'OMPI.	IE, RND
	Nombre de consultations des services en ligne s'adressant aux inventeurs et aux PME, y compris le nombre de téléchargements.	IE, RND
	Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent les documents et les outils de l'OMPI.	IE, RND

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	IE, RND
4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.	Nombre de documents échangés par l'intermédiaire des services WIPO CASE et DAS.	IP
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance grâce à la série de modules IPAS.	IP, RND

Fondation : Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés

Priorités	Budget (en milliers de francs suisses)	Secteur
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la fourniture efficace des services linguistiques de l'OMPI pour appuyer le multilinguisme. S'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission grâce à l'entretien, la rénovation, la transformation et la modernisation des locaux. Optimiser la fourniture de services de sécurité physique et d'assurance de l'information efficaces et en temps voulu. Intensifier la transformation numérique, notamment par : i) la consolidation progressive des services TIC au sein d'un seul département, ii) la planification des ressources de l'Organisation de nouvelle génération, iii) la transition de la gestion des contenus de l'Organisation (ECM) vers une nouvelle plateforme, iv) l'amélioration des services de paiement pour les clients internationaux payants, et v) la poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des transactions et des processus financiers, y compris par l'automatisation robotisée des processus (ARP). 	20 894	AFM
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines, conformément à la stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, en vue : <ul style="list-style-type: none"> d'améliorer l'engagement du personnel; de mettre au point d'un nouveau cadre de gestion des performances qui favorise l'engagement et la responsabilité; de renforcer la gestion des compétences grâce à un cadre de formation et de perfectionnement qui établit un lien entre les performances et l'évolution de la carrière (y compris la mobilité); de promouvoir la diversité, y compris l'égalité des sexes et la représentation géographique équitable; de déployer la stratégie pour l'inclusion du handicap. 	15 933	AFM (ODG)
<ul style="list-style-type: none"> Initiatives de supervision interne destinées à renforcer l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources financières, l'administration, le contrôle interne et la gestion institutionnelle. 	6 189	AFM (ODG)

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.	Degré de satisfaction des États membres et autres parties prenantes concernant les services de traduction et d'interprétation.	AFM
	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU.	AFM
	Coût par mot/page de traduction.	AFM
	Engagement des employés : pourcentage de satisfaction à travailler à l'OMPI.	ODG
	Parité : proportion de femmes dans les grades P4 à D2.	ODG
	État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI pour l'inclusion du handicap.	ODG
	Pourcentage des exigences du plan d'action UN SWAP satisfaites ou dépassées.	ODG
	Diversité géographique : pourcentage par région conformément à l'Accord de 1975.	ODG
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	Automatisation du service de transfert de taxes du PCT (PCT FTS).	AFM
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu.	AFM
	Amélioration de la capacité de détection, de réaction et de récupération face aux menaces informatiques, en garantissant une interruption minimale des opérations.	AFM

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Secteur
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes (score Apdex).	AFM
	Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes internes (score CSAT).	AFM

Risques

La recherche d'un niveau de risque acceptable est une nécessité fondamentale pour la conduite des activités de l'Organisation et une partie intégrante de la planification et des opérations quotidiennes de l'OMPI, qui lui permet de prendre en considération les facteurs d'incertitude susceptibles d'avoir une incidence sur l'obtention des résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. Le niveau de risque acceptable et le mécanisme qui en assure la gouvernance sont exposés dans la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté¹¹. Les risques organisationnels suivants sont présents dans tous les secteurs et sont évalués, surveillés et traités tout au long de l'exercice biennal. Notre échelle des risques comprend les principaux risques pesant sur la réalisation des résultats escomptés définis dans le présent document, tandis que le suivi des risques gérés au niveau opérationnel est assuré par les systèmes d'entreprise.

Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<p>Le contexte géopolitique, économique, financier ou sanitaire mondial s'aggrave, ce qui nuit à la prestation de services de l'OMPI aux parties prenantes, aux clients et aux États membres.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>L'OMPI procède à une surveillance continue des risques de toute nature, supervisée par le groupe de gestion des risques. L'Organisation a mis en place une infrastructure, des méthodes de travail et une culture résilientes qui lui permettent de s'adapter rapidement à des contextes extérieurs en constante évolution.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<p>La confiance dans les cadres de la propriété intellectuelle s'amenuise ou l'engagement des États membres ou parties prenantes diminue, ce qui amoindrit le rôle, la crédibilité ou l'influence de l'OMPI.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>Faire la démonstration de la valeur de la propriété intellectuelle d'une manière pragmatique et convaincante, en soutenant les innovateurs et les créateurs et en montrant comment elle peut contribuer à la croissance des entreprises et de l'économie. Engager un dialogue proactif et communiquer au sujet de la pertinence et de l'importance de la propriété intellectuelle en s'adressant, au-delà des spécialistes, au grand public et aux nouvelles parties prenantes, notamment les jeunes. Faciliter et soutenir activement un environnement propice et efficace pour les délibérations et les activités des États membres dans les domaines de la propriété intellectuelle qui les concernent.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<p>Deux conférences diplomatiques représentent une occasion importante pour l'OMPI de se pencher sur les questions suivantes : i) la proposition d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques; et ii) la proposition de traité sur le droit des dessins et modèles. Si les conférences diplomatiques n'atteignent pas leurs objectifs respectifs, la perception de la capacité de l'OMPI à mettre en place un cadre normatif équilibré et efficace pour la propriété intellectuelle pourrait s'en trouver affectée.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>Engagement actif auprès des États membres et des parties prenantes pour faciliter et créer, d'une manière technique et neutre, un environnement propice à la réalisation des objectifs respectifs des conférences diplomatiques, tout en respectant le fait que les résultats seront déterminés par les États membres.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<p>Dans un contexte d'incertitude économique mondiale, un ralentissement économique ou une autre raison entraînant une réduction des dépôts dans les activités génératrices de revenus diminue les recettes de l'exercice biennal, menaçant la viabilité financière de l'Organisation.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>Fixation des réserves à environ 25% du budget biennal; la prudence dans la gestion et le suivi financiers et l'élaboration de prévisions glissantes concernant les revenus et la demande placent l'Organisation dans une situation financière saine, et lui permettent de reconnaître les changements et d'y réagir avec agilité.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<p>Une indisponibilité prolongée de systèmes informatiques essentiels a des conséquences défavorables sur les principaux services de l'OMPI, notamment les services mondiaux de propriété intellectuelle, les plateformes et les systèmes internes.</p> <p>Niveau de risque accepté faible</p>	<p>Élaboration et vérification régulière de plans de reprise après sinistre et de continuité des opérations, actualisés afin de prendre en considération les enseignements de la pandémie de COVID-19. Mise en œuvre de stratégies transversales comprenant des améliorations de résilience de l'architecture des systèmes, l'exploitation des niveaux supplémentaires de résilience fournis par les architectures en nuage et une plus grande automatisation dans le contrôle du développement et des mises en production.</p>	<p>Faible Conforme au niveau de risque accepté.</p>

L'OMPI et ses prestataires de services externes sont exposés à des risques liés à la cybercriminalité ou à d'autres failles dans la cybersécurité conduisant de manière accidentelle ou malveillante à la destruction, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'exposition de données confidentielles ou personnelles transmises, stockées ou traitées d'une manière quelconque par l'Organisation.

Niveau de risque accepté faible

Mise en œuvre d'une stratégie globale de sécurité de l'information prévoyant notamment la sensibilisation, le suivi, la surveillance et le contrôle renforcé des prestataires de services externes, ainsi que la réalisation de tests de sécurité indépendants, afin de répondre aux risques de violation de données. **L'OMPI procédera à une évaluation externe indépendante des questions de sécurité des données dans le cadre de ses différents projets relatifs à l'informatique en nuage, y compris, entre autres, la phase hybride du projet de plateforme résiliente et sécurisée du PCT (projet RSP), avec une équipe d'évaluation externe composée d'experts désignés par les États membres et un mandat approuvé également par les États membres. Une fois l'équipe d'évaluation en place, l'évaluation sera entreprise immédiatement et le rapport d'évaluation devrait être soumis pour examen à la trente-septième session du PBC en 2024 ou lors d'une autre réunion appropriée en 2024.**

Faible –
conforme au niveau
de risque accepté

¹¹ https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_34/wo_pbc_34_13.pdf

II. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS – PAR SECTEUR

Brevets et technologie



Stratégies de mise en œuvre

Les organisations du monde entier opèrent constamment dans des environnements qui évoluent, marqués par une variété de bouleversements. À l'ère de l'innovation, la propriété intellectuelle est au cœur de l'activité de nombreuses entreprises. Les brevets en particulier présentent une opportunité en termes d'avantages par rapport à la concurrence, de partage de marchés, de concession de licences, de partenariats, d'investisseurs, etc. Malgré les incertitudes économiques dues à des politiques monétaires plus restrictives, les dépôts de brevets au niveau mondial devraient continuer d'augmenter au cours du prochain exercice biennal. Les technologies de l'information et les domaines biomédicaux demeureront en tête, avec un déclin des technologies de génie mécanique.

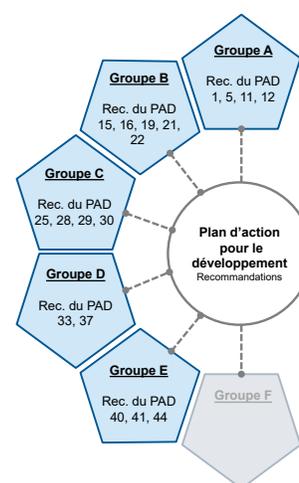
Dans ce contexte, le Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

Premièrement, une partie essentielle de son activité au titre du résultat escompté 2.1 du PSMT consiste à continuer d'élaborer des cadres de travail normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine des brevets et d'autres aspects de la propriété intellectuelle liés à la technologie. Ce Secteur facilite la coopération internationale dans le cadre de trois traités de l'OMPI : le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Traité sur le droit des brevets et le Traité de Budapest, en plus de la Convention de Paris car elle concerne également les brevets. Ce Secteur vient appuyer aussi les travaux de plusieurs organes de l'OMPI, notamment ceux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et de l'Assemblée de l'Union du PCT. Il appartient également à ce Secteur, au titre du résultat escompté 2.2, de rassembler les parties prenantes pour discuter de questions et difficultés naissantes posées au système mondial de brevet suite aux nouvelles tendances technologiques, culturelles, sociales et économiques.

Deuxièmement, au titre des résultats escomptés 3.1 et 3.2, le Secteur des brevets et de la technologie fournit un service essentiel à l'échelle mondiale pour la protection internationale des inventions via le PCT.

Troisièmement, au titre des résultats escomptés 4.1, 4.2 et 4.3, en apportant des conseils législatifs et de politique générale aux États membres de l'OMPI et aux offices nationaux de propriété intellectuelle, ce Secteur contribue à ce que les États membres utilisent les brevets et d'autres types de propriété intellectuelle liés à la technologie. Il apporte également un soutien et une assistance aux utilisateurs, ainsi qu'un appui en matière de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement, les pays en transition et les pays développés.

En plus de ce qui précède, l'équipe chargée de la propriété intellectuelle et de la parité dans ce Secteur dirige la mise en œuvre du Plan d'action pour la propriété intellectuelle et la parité en travaillant horizontalement avec l'ensemble des Secteurs pour renforcer la collaboration et la communication et accroître ainsi les activités de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la parité et les actions de sensibilisation sur ces sujets et pour répondre aux besoins et aux intérêts des États membres et d'autres parties prenantes. Dans ce domaine, l'équipe continuera à élaborer et à fournir aux États membres des conseils stratégiques pour la formulation des politiques et de la législation, qui seront examinés aux niveaux national et régional. Il est aussi important de recueillir et d'analyser des données ventilées par sexe. En travaillant étroitement avec le Département de l'économie et de l'analyse des données et avec le Secteur du développement régional et national, l'équipe renforcera le rôle de chef de file joué par l'OMPI dans la recherche et l'analyse des données en ce qui concerne le rôle des femmes dans le monde de la propriété intellectuelle et de l'innovation. En coordonnant des initiatives intersectorielles, l'équipe établira aussi de nouveaux partenariats et s'appuiera sur les collaborations



externes existantes pour développer de nouveaux projets pilotes de renforcement durable des capacités et donner aux femmes l'opportunité de constituer des réseaux. **L'OMPI est appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'édification d'un monde plus équitable en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies en la matière. Le plan d'action et ses versions actualisées doivent recevoir l'attention et l'appui de l'ensemble de l'Organisation.**

Droit des brevets et de la technologie

Pendant l'exercice biennal 2024-2025, dans le domaine du droit des brevets, le Secteur continuera de fournir en temps voulu des informations fiables pour le processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres. Il facilitera encore les discussions entre les États membres sur l'identification de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en prenant dûment en considération les changements intervenus dans le contexte technologique, économique et social général.

Le Secteur renforcera ses capacités afin d'appuyer le développement de systèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle dans les États membres, eu égard en particulier à l'écosystème mondial de l'innovation en pleine évolution. Pour ce faire, il encouragera encore la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention de Paris, du Traité de Budapest et du Traité sur le droit des brevets en fournissant aux États membres des informations juridiques et pratiques ciblées. De plus, le Secteur définit plus précisément sa méthode visant à fournir des conseils législatifs et de politique générale aux pays bénéficiaires, prenant dûment en considération leurs priorités et leurs besoins spécifiques, les droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et les différences entre les niveaux de développement des États membres. De tels services de conseils personnalisés seront apportés aux États membres à l'aide de méthodes mises à jour et d'une meilleure coordination avec d'autres Secteurs de l'OMPI.

Le Secteur continuera d'aborder le droit des brevets dans le contexte de mécanismes d'innovation et de transfert de connaissances de plus en plus complexes technologiquement et mondialisés. Il examinera plus avant comment d'autres droits de propriété intellectuelle tels que les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles contribuent à ces mécanismes, en s'attachant en particulier au rôle joué par les secrets d'affaires pour l'innovation et le transfert de savoir dans un environnement mondial en perpétuel changement. Le Secteur continuera aussi de dialoguer avec les États membres et les parties prenantes externes pour examiner, identifier et tenter de résoudre les questions actuelles liées notamment au rapport entre les brevets et les normes technologiques. Le Secteur continuera de fournir des informations exactes reposant sur des bases factuelles aidant les parties prenantes à prendre des décisions et à faire des choix en connaissance de cause concernant les brevets, grâce à une coopération renforcée avec d'autres secteurs de l'OMPI.

Traité de coopération en matière de brevets

S'agissant de l'administration du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Secteur recherchera de nouveaux moyens d'améliorer le système PCT tout en appliquant des mesures spécifiques déjà approuvées par les États membres. Des améliorations seront apportées aux caractéristiques existantes du système PCT afin d'augmenter son efficacité et de faire en sorte que le traitement effectué pendant la phase internationale vienne appuyer efficacement le traitement effectué pendant la phase nationale. À cet égard, le Secteur encouragera une coopération efficace entre les offices, les administrations internationales et le Bureau international, dans le but d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les outils, les services et l'échange de données par voie électronique. Le Secteur continuera d'aider les administrations internationales à améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne les produits de leur travail, notamment en définissant des indicateurs de qualité et en réalisant des enquêtes sur la recherche et l'examen des demandes PCT menés en collaboration. Le dépôt et l'échange de données en texte intégral ou structurées dans des formats normalisés seront encouragés, permettant d'améliorer l'automatisation des validations ainsi que le traitement et la livraison de données normalisées de haute qualité aux déposants, aux offices désignés et aux utilisateurs d'information brevets. Par ailleurs, le Secteur appuiera et développera des services permettant au Bureau international, aux offices récepteurs et aux administrations chargées de la recherche internationale de procéder au traitement et à l'échange de données, ce qui assurera des résultats cohérents et de haute qualité en temps utile, obtenus avec des outils communs ou cohérents.

Conformément à son engagement en faveur d'une amélioration continue de la qualité, le Secteur continuera d'être à l'initiative de contacts avec les utilisateurs et les parties prenantes du PCT au travers d'enquêtes et d'autres actions d'information afin de recenser les besoins et les opportunités d'améliorer l'efficacité du PCT et l'expérience des clients du PCT. Ce Secteur continuera également de former les utilisateurs actuels et potentiels, notamment via des formations présentielles, des webinaires et des contenus vidéo. Pour renforcer l'expérience des clients, cette formation personnalisée comprendra par ailleurs le module PCT Prime et se présentera sous la forme de webinaires et de séminaires qui seront des formations complètes pour le renforcement des capacités à l'échelle mondiale, associant le PCT à de nouveaux sujets en collaboration avec d'autres Secteurs de l'Organisation.

Tandis que les activités de l'OMPI liées au PCT sont l'illustration d'une culture basée sur un service d'excellence à la clientèle, le PCT continue de viser encore davantage d'amélioration, notamment via le nouveau programme intersectoriel de transformation du service à la clientèle, qui assistera l'ensemble des services de l'OMPI pour améliorer leurs niveaux respectifs de service à la clientèle. En collaboration avec la Section de l'expérience client de l'OMPI, le PCT élaborera une stratégie de marketing renforcée qui lui permettra de fournir l'ensemble des avantages de nos services de propriété intellectuelle, notamment un service à la clientèle de premier ordre, aux parties prenantes actuelles et futures du PCT. En outre, le PCT continuera d'actualiser et de préciser les outils assurant l'interface avec les déposants tels que la plateforme ePCT, de manière à mieux répondre aux besoins et aux attentes de ses utilisateurs.

Le Secteur s'attachera également à renforcer l'assistance technique pour l'examen en phase nationale en développant et en organisant des formations sur mesure pour les offices de propriété intellectuelle de PMA, de pays en développement et de pays en transition, ces formations portant sur l'utilisation de produits d'examen provenant d'autres phases nationales. Le Secteur élaborera aussi des concepts et outils pour une gestion de la formation par l'examineur sur la base des compétences et, en collaboration avec le Secteur du développement régional et national, il aidera les offices de PMA, de pays en développement et de pays en transition à mettre en œuvre ces concepts et ces outils.

Les efforts visant à transformer les services se poursuivront dans la mesure où un futur modèle organisationnel de premier ordre sera mis en place et élargi pour que le personnel évolue au-delà de ses fonctions actuelles de vérificateur des formalités des demandes PCT vers de nouvelles fonctions de fournisseurs de connaissances pour les utilisateurs PCT de l'OMPI. Notre but est toujours de soutenir davantage d'agents PCT évoluant vers des fonctions orientées vers l'extérieur où ils peuvent communiquer en amont avec les utilisateurs et proposer leurs compétences sur les avantages pratiques et les demandes du système international des brevets tout en agissant en connaissance de cause comme des ambassadeurs éclairés de la marque que représente l'OMPI. Cela n'aura aucune incidence sur l'accent mis par le personnel du PCT sur l'examen technique des brevets, qui est essentiel au bon fonctionnement du système du PCT. Parallèlement à cette transformation, le Secteur continuera à aligner les compétences du personnel sur les besoins, afin de prendre en considération la demande linguistique et géographique qui évolue et les progrès en matière de technologie. Pour améliorer la productivité et la qualité de service des opérations du PCT, des investissements seront réalisés dans le développement de systèmes intelligents pour les opérations du PCT tout en rationalisant les processus et en renforçant les compétences d'encadrement. Ces efforts combinés permettront à la division des opérations du PCT de maintenir les services existants de haute qualité du PCT tout en apportant une valeur ajoutée aux utilisateurs et en améliorant la productivité et l'efficacité de manière rentable.

En parallèle, le Secteur continuera d'appliquer des mesures de maîtrise des coûts pour la traduction : démarches d'achat en amont, adoption de nouvelles technologies et mise en place d'une nouvelle organisation du travail, et de renforcer la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure informatique sur laquelle reposent les systèmes d'information et les systèmes opérationnels du PCT.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>		
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. Niveau de risque accepté moyen	Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris.	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. Niveau de risque accepté faible	Baisse de la qualité des résultats des travaux au niveau international.	Encouragement continu du processus et de l'assurance de la qualité. Améliorations dans les offices nationaux, en particulier ceux qui agissent en tant qu'administrations internationales, et poursuite du renforcement des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>			
<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du Comité.	Résumé par le président de la trente-cinquième session du SCP des questions de fond à l'ordre du jour à adopter par le Comité.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international.	Activités de coopération : 96% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
		Activités en lien avec l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 95% satisfaits ou très satisfaits.
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international. Coût unitaire.	87% (enquête menée en 2020-2021). Traitement d'une demande : 546 francs suisses (2022).	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits. Traitement d'une demande : 565 francs suisses.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>			
<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré¹⁴ au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés.	À déterminer.	4
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	88%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres.	Système de Madrid (fin 2022) : 113 parties contractantes. Système de La Haye (fin 2022) : 69 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960).	6 membres supplémentaires (3 par an). 5 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960).

¹⁴ Équilibré signifie

¹⁵ Ce changement concernant le résultat escompté défini dans le PSMT pour 2022-2026 est apporté à titre exceptionnel.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
		Système de Lisbonne (fin 2022) : 16 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).	6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967).
	Taux de dépôt.	Demandes selon le système de Madrid : 69 000. Demandes selon le système de La Haye : 7 977.	2024 : 72 900; 2025 : 75 000. 2024 : 9 970; 2025 : 10 840.
	Renouvellements.	Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 31. Système de Madrid : 38 265. Système de La Haye : 5 284.	80 par an (160 demandes pour 2024-2025). 2024 : 38 400; 2025 : 40 400. 2024 : 5 570; 2025 : 6 280.
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international.	Système de Madrid : 78% (enquête menée en 2020-2021). Système de La Haye : 82% (enquête menée en 2020-2021).	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits. ≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
	Coût unitaire.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 562 francs suisses. Système de La Haye : dessin ou modèle nouveau/renouvelé : 455 francs suisses.	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 576 francs suisses. Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 390 francs suisses.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importante.	n.d.	2
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés¹⁶ et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques.	97%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

¹⁶ Équilibré signifie

Droit d'auteur et industries de la création



Stratégies de mise en œuvre

L'économie de la création s'est imposée comme élément essentiel du développement durable. De plus en plus, les pays adoptent des modèles de croissance fondés sur la créativité. Le droit d'auteur et les droits connexes demeurent un mécanisme clé pour valoriser financièrement la créativité et assurer une répartition juste des recettes aux parties prenantes à la chaîne de valeur, en particulier dans l'objectif d'accroître la numérisation dans ce secteur. Les études soutenues par l'OMPI indiquent que les industries de la création génèrent 5,54% du PIB mondial et représentent 5,87% des emplois dans le monde. Elles sont associées de manière positive à la compétitivité, à la capacité à innover, à l'efficacité des services publics, à un pouvoir d'influence discret et à une croissance réelle du PIB. Pour être plus performantes dans l'environnement numérique, les industries de la création doivent s'inscrire dans un cadre rigoureux et équilibré en matière de droit d'auteur, accompagné de politiques adéquates. Ces conditions assureront la croissance et la diversité des créations et contribueront au développement économique, social et culturel.

Dans ce contexte, le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a la responsabilité de plusieurs aspects de l'activité de l'OMPI.

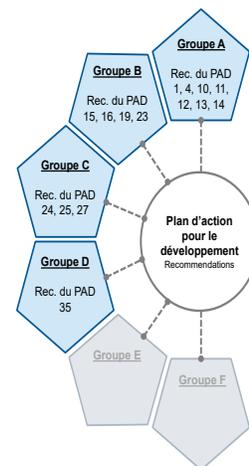
Premièrement, ce Secteur contribue à l'élaboration de cadres normatifs internationaux, équilibrés et efficaces, dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, selon le pilier stratégique n° 2 du PSMT. Il facilite la coopération internationale dans le cadre des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, en particulier des traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur [WCT] et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes [WPPT]), du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech. Il vient appuyer aussi les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Dans le cadre de ces travaux, il rassemble les États membres, les créateurs et les parties prenantes au droit d'auteur, où qu'ils se trouvent, pour discuter de l'avenir de l'écosystème mondial du droit d'auteur.

Deuxièmement, conformément au pilier stratégique n° 4 du PSMT, ce Secteur favorise l'élaboration d'écosystèmes créatifs viables dans les États membres en apportant des conseils législatifs et des conseils sur la politique générale, la réglementation, l'infrastructure et la gestion aux États membres de l'OMPI et aux autorités nationales chargées du droit d'auteur. Il contribue à l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes comme outil de croissance et de développement durable, encourageant un accroissement des connaissances et des compétences en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans tous les États membres, avec des activités de formation et de renforcement des capacités spécialement adaptées aux pays en développement et aux PMA. Ce Secteur encourage les jeunes créateurs et les femmes créatrices, les jeunes entreprises, les PME, les institutions chargées de la préservation du patrimoine culturel, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche et les athlètes ainsi que les communautés à tirer parti du droit d'auteur et des droits connexes, notamment par son soutien à des organisations de gestion collective et à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

Troisièmement, le Secteur répond au résultat escompté 1.1 du PSMT dans la mesure où il s'adresse au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout. Il utilisera une communication et un dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître ce potentiel, notamment via le site Web et les publications de l'OMPI, en optimisant le moteur de recherche et en faisant la promotion de ce moteur de recherche. Cette action de sensibilisation s'appuiera également sur le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI, comprenant notamment les "WIPO Global IP Awards" mis en place récemment par l'OMPI.

Législation sur le droit d'auteur

Le domaine de la législation sur le droit d'auteur conduit le travail de fond de l'Organisation pour façonner l'écosystème mondial du droit d'auteur et des droits connexes en aidant les États membres à adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et à mettre à jour leurs lois sur le droit d'auteur ainsi que leurs cadres juridiques et de politique générale pour faciliter une totale participation au marché créatif mondial. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :



- faciliter les discussions au sein du SCCR sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du SCCR et sur des questions émergentes en rapport avec le droit d'auteur, y compris les exceptions et limitations;
- aider les États membres à adhérer aux traités sur le droit d'auteur et à les mettre en œuvre, en particulier les traités Internet (WCT et WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech;
- mettre en place les moyens constructifs nécessaires pour que le SCCR ne soit pas seulement un forum de discussion sur l'établissement de normes mais un lieu où examiner des solutions juridiques non conventionnelles/non contraignantes;
- fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres pour mettre à jour et adopter des législations nationales équilibrées et efficaces qui soient cohérentes avec les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, y compris les exceptions et limitations;
- élaborer des boîtes à outils destinées à faciliter le travail des institutions culturelles, établissements d'enseignement et instituts de recherche et à accompagner leurs activités numériques et transfrontières.

Développement du droit d'auteur

Le domaine du développement du droit d'auteur favorise la participation de pays en développement et de PMA à l'écosystème du droit d'auteur afin qu'ils puissent tirer une plus grande valeur économique de leurs œuvres et industries culturelles et d'autres œuvres et industries de la création. Il s'agit pour cela de renforcer les capacités sur les aspects techniques, juridiques et de politique générale et de développer les capacités et les compétences correspondantes aux niveaux national, régional et interrégional, grâce notamment à des projets financés par des donateurs dans le cadre d'arrangements en matière de fonds fiduciaires. Les initiatives spécifiques prévues pour le prochain exercice biennal sont notamment les suivantes :

- aider les bureaux nationaux de droit d'auteur et autres organismes publics compétents à établir des politiques et des plans stratégiques liés au droit d'auteur et à mettre en œuvre ces stratégies et politiques, le but étant d'apporter ainsi un soutien aux États membres afin qu'ils utilisent plus efficacement l'écosystème du droit d'auteur pour atteindre leurs objectifs de développement;
- aller au-delà du soutien apporté aux gouvernements pour renforcer l'engagement et aider les entreprises, en particulier les PME, les communautés et les créateurs individuels à utiliser le droit d'auteur comme un outil de croissance et de développement, en élargissant les compétences et les capacités tant au niveau institutionnel qu'au niveau individuel;
- concevoir et réaliser des programmes, projets et outils d'assistance technique créatifs, sur mesure, axés sur le pays et sur le secteur, pour donner aux créateurs, aux organismes culturels et aux entreprises créatrices, ainsi qu'à d'autres parties prenantes à la chaîne de valeur telles que les jeunes et les femmes, les moyens nécessaires de tirer parti du droit d'auteur efficacement et de manière concluante.

Gestion du droit d'auteur

Le domaine de la gestion du droit d'auteur aide les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers de manière à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable. Pour ce faire, il assure une gestion et une infrastructure solides du droit d'auteur, notamment pour une gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et grâce à la solution informatique WIPO Connect destinée aux organisations de gestion collective et à des partenariats public-privé novateurs, ciblés sur les particuliers avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC) et le Consortium de l'OMPI pour les créateurs. L'activité qui sera menée pendant le prochain exercice biennal se concentrera notamment sur les aspects suivants :

- fournir des conseils juridiques et techniques aux États membres et aux organisations de gestion collective sur les lois, réglementations et infrastructures relatives à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, contribuant à l'élaboration d'écosystèmes créatifs, équilibrés et efficaces dans le monde entier;
- développer et déployer WIPO Connect, fournir des outils, des informations et une assistance pour développer des marchés locaux et accéder au marché mondial du contenu créatif, afin qu'un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises reçoivent une rémunération ou un contenu sous licence, tout en facilitant le transfert de connaissances;
- étendre l'utilisation du Service mondial d'échange de livres de l'ABC en permettant de découvrir et d'accéder à plus de titres sous des formats accessibles, dans le plus de langues possible, pour que davantage de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés puissent accéder à des publications éducatives et autres;

- mettre au point la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs en partenariat avec des entités du secteur public et du secteur privé, solution innovante pour faire mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques en vigueur à cet égard; en s'assurant que tous les créateurs soient reconnus et rémunérés équitablement, quelles que soient leurs conditions géographiques, culturelles ou économiques, cette plateforme contribuera à une augmentation du nombre d'innovateurs, de créateurs et de PME pouvant ainsi tirer profit de la propriété intellectuelle.

Information et communication numérique

Les initiatives d'information et de communication numérique visent à appuyer le développement et la distribution numérique de contenus générateurs d'inspiration à propos de ce que peut apporter la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie pour tous et partout. Cela sera réalisé grâce à une communication efficace sur tous les aspects de la propriété intellectuelle et de l'activité de l'OMPI, pour tous les publics, avec une identité visuelle cohérente, via différents canaux :

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2</i>			
<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés¹⁷ et efficaces pour la propriété intellectuelle.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du comité.	Résumé de la quarante-deuxième session du SCCR par le président, présentant l'avancement des points à l'ordre du jour comme convenu par le Comité.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCCR.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>			
<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes.	4	8 supplémentaires.
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.	100%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	Degré de satisfaction des participants aux programmes de l'OMPI en matière de formation et de développement des compétences.	À déterminer.	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Nombre d'organisations de gestion collective de pays en développement et de PMA utilisant WIPO Connect.	35 organisations de gestion collective pour 41 classes de création.	76 organisations de gestion collective pour 100 classes de création.
	ABC : nombre de titres accessibles fournis à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.	667 135 (fin 2022)	Hausse de 35% (pour l'exercice biennal)
	Nombre de créateurs utilisant la plateforme du Consortium de l'OMPI pour les créateurs.	n.d.	À déterminer.

Ressources

Droit d'auteur et industries de la création : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	10 155 10 155 155	8 269	9 107
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.	3 727	3 537	3 734
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	1 258 1 258 158	1 577	2 187
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	586	285	242
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	292	286	273
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	1 415	1 191	1 598
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	4 627	4 754	4 553
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	1 970	1 741	1 707
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	13 735	10 095	9 765
Total	37 764	31 735	33 166

¹⁷ Équilibré signifie

Ayant une compréhension approfondie des spécificités aux niveaux national et régional, elles peuvent plus facilement identifier et apporter l'assistance technique et les compétences nécessaires et développer les connaissances. Pour résumer, leurs connaissances, contacts et compétences linguistiques sont des éléments essentiels pour tout ce que l'OMPI fait dans ses États membres et aux niveaux régionaux. Leurs compétences spécialisées et leurs connaissances continueront de guider l'Organisation pour la coopération au niveau des pays et des communautés, en identifiant des partenaires stratégiques, ce qui permettra à l'OMPI de mieux aborder les entreprises, les innovateurs, les créateurs tels que les jeunes et les femmes, les PME et les communautés.

Agissant en tant que passerelle pour les 193 États membres de l'Organisation, le Secteur est dans une position unique pour encourager les synergies entre les États membres de différentes régions et notamment dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud ciblées et d'une coopération Nord-Sud renforcée. Les actions visant à renforcer une collaboration croisée se poursuivront pendant l'exercice biennal.

Les bureaux extérieurs sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'OMPI en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain. Leurs connaissances des conditions, cultures et langues locales leur permettent de nouer rapidement des relations approfondies avec les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées. Il s'agit là des fondements sur lesquels reposent les partenariats visant à intensifier les activités ainsi que le discernement nécessaire pour réagir rapidement aux perpétuels changements de l'environnement et recenser les opportunités qui se présentent. Cette valeur ajoutée sera une aubaine pour l'exécution des missions dans leurs domaines de responsabilité concernant l'ensemble de l'activité de l'Organisation. En même temps, les mécanismes internes visant à assurer la cohérence et l'intégration totale des bureaux extérieurs dans l'activité de l'Organisation seront renforcés. On continuera de veiller particulièrement à ce que le réseau des bureaux extérieurs fonctionne de manière efficace et rationnelle, qu'il présente une valeur ajoutée et contribue à l'exécution des missions de manière complémentaire évitant les doubles emplois et qu'il soit durable.

Les divisions régionales et les bureaux extérieurs sont également les mieux placés pour déterminer comment l'activité de l'OMPI est liée à la famille des Nations Unies au niveau des pays. Ils joueront un rôle important dans la mesure où ils assureront que la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies par les États membres s'appuie sur un engagement unifié de la part de l'OMPI auprès de ses partenaires des Nations Unies sur les lieux et dans les domaines où nous pouvons avoir le plus grand impact pratique sur la vie des populations sur le terrain. En outre, le Secteur continuera de travailler étroitement avec les pays les moins avancés (PMA) pour accompagner ceux qui sont en cours de reclassement dans le cadre de nos mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés, qui sont une contribution au Programme d'action de Doha pour 2022-2031.

Coordination du Plan d'action pour le développement

Le Plan d'action pour le développement est au cœur de l'activité de l'OMPI. Il définit une philosophie essentielle garantissant un système de propriété intellectuelle équilibré, efficace et ouvert, qui profite à tous. La coordination dans tous les secteurs de l'Organisation du Plan d'action pour le développement permet de mettre en œuvre et d'intégrer efficacement les recommandations du Plan d'action dans des activités de fond différents secteurs et programmes de fond de l'Organisation sur la base des et d'appuyer les travaux effectués par les États membres dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cela est obtenu notamment par la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement, convenus par le CDIP et s'attachant en particulier à assurer des résultats concrets et un impact sur le développement. L'accent sera mis une nouvelle fois sur le dialogue avec les États membres et d'autres parties prenantes, à Genève et dans le monde, afin de renforcer l'importance la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement grâce à de nouvelles demandes et initiatives axées sur l'impact, de nouveaux projets et de nouveaux partenariats lui donnant encore plus d'avantages et afin de soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement.

Le CDIP devrait procéder à un examen annuel du Plan d'action pour le développement en tant que ligne directrice de portée générale. Il devrait en outre produire un rapport détaillé évaluant les progrès réalisés pour chaque recommandation et recenser les actions visant à intégrer les principes n'ayant pas encore été pris en considération.

Conseils et assistance en matière de stratégie et de politique générale

Le contexte de politique générale où évolue la propriété intellectuelle joue un rôle important pour l'innovation et la créativité. Ce contexte est variable selon les États membres et les régions. Les initiatives de développement régional et national s'aligneront sur ce contexte et fourniront conseils et assistance sur l'établissement d'une politique générale adaptée à chaque État membre et chaque région. L'OMPI continuera à cet égard d'appuyer l'élaboration de stratégies

nationales de propriété intellectuelle et d'insister sur la garantie d'une adhésion et d'un soutien à la politique générale aux plus hauts niveaux des États membres et des régions, ainsi que sur une mise en œuvre solide et pragmatique ayant un impact sur le terrain.

Renforcement des compétences et des connaissances

Le nouveau programme de travail sur le développement régional et national sera en première ligne lorsque l'Organisation passera d'un renforcement classique des capacités à un renforcement des compétences et des connaissances, l'accent étant mis sur l'accréditation et la certification des compétences. En tant que principal établissement mondial d'enseignement et de formation sur la propriété intellectuelle, l'Académie travaille dans toute l'Organisation à identifier les partenariats et les opportunités lui permettant d'élargir sa couverture et de doter un vaste éventail d'utilisateurs de propriété intellectuelle et de parties prenantes des compétences nécessaires pour utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle. L'Académie continuera de procéder aux adaptations numériques de ses cours et de ses plateformes de formation et développera des outils hybrides et en ligne pour répondre à la demande croissante de services d'enseignement en ligne. De nouvelles méthodes d'enseignement en ligne permettront également de personnaliser encore davantage l'enseignement et de mettre au point des programmes nouveaux et spécialisés tels que des cours d'encadrement et de direction pour diplomates, juges, femmes scientifiques, jeunes et enseignants. L'Académie accompagnera les États membres souhaitant adopter de nouvelles technologies numériques de formation, spécialement adaptées pour eux (EdTech), en déployant en parallèle de nouvelles technologies pour l'acquisition de badges de connaissances sur la propriété intellectuelle, de microcours et d'intelligence artificielle. L'Académie élargira et renforcera le soutien qu'elle apporte à la mise en place de nouveaux établissements de formation à la propriété intellectuelle et augmentera le nombre d'États membres dotés de ce type d'établissements. L'Académie contribuera à la conception de nouveaux programmes de formation efficaces et adaptés aux principaux secteurs économiques locaux et assurera le suivi de ces établissements une fois créés. L'Académie continuera à approfondir sa coopération avec les universités pour proposer des programmes d'enseignement supérieur, des cours et d'autres activités connexes de qualité sur la propriété intellectuelle, et elle élargira son offre avec de nouveaux programmes de master conjoints. Elle lancera également des programmes de développement professionnel basés sur les compétences, axés plus particulièrement sur la gestion d'entreprise, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. Niveau de risque accepté faible	Des ajustements de la politique générale ou des priorités concernant la propriété intellectuelle au niveau régional ou national peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et restreindre l'étendue des services de l'OMPI ou retarder la réalisation de ces services.	Conserver la flexibilité de procéder à des ajustements dans les plans de travail pour les régions et les pays. Rester constamment en contact avec les autorités régionales et nationales concernées et avec d'autres parties prenantes clés pour aider à la mise en œuvre des plans de travail.	Faible Conforme au niveau de risque accepté.
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. Niveau de risque accepté moyen	La situation géopolitique, économique, financière et dans le domaine de la santé au niveau mondial s'aggrave, ce qui a une incidence négative sur la prestation par l'OMPI de services aux parties prenantes, aux clients et aux États membres.	L'OMPI procède à une surveillance continue des risques de toute nature, sous la supervision du groupe de gestion des risques. L'Organisation a mis en place une infrastructure, des méthodes de travail et une culture résilientes qui lui permettent de s'adapter rapidement à un contexte extérieur en constante évolution.	Moyen Conforme au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 1</i>			
<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>			
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.	Nombre de visiteurs uniques du site Web de l'OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs.	Bureau de l'OMPI en Algérie : 3 211. Bureau de l'OMPI au Brésil : 12 765. Bureau de l'OMPI en Chine : 10 315. WeChat : 152 882 consultations uniques de 119 articles. Bureau de l'OMPI au Japon : 28 395. Bureau de l'OMPI au Nigéria : 4 364. Bureau de l'OMPI en Russie : 18 218. Bureau de l'OMPI à Singapour : 4 262.	Hausse de 20% (exercice biennal).
<i>Pilier stratégique n° 2</i>			
<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>			
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relevant de l'OMPI pour la mise en œuvre du nouveau Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA 2021-2030.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant des 8 thèmes des objectifs l'OMPI en faveur des PMA.	Progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs relevant de l'OMPI.
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre total de membres. Taux de dépôt. Nombre d'utilisateurs uniques dans les systèmes de bases de données mondiales. - PATENTSCOPE. - Base de données mondiale sur les marques. - Base de données mondiale sur les dessins et modèles.	Système de Madrid (fin 2022) : 113 parties contractantes. Système de La Haye (fin 2022) : 69 parties contractantes à l'Acte de Genève (1999); 34 parties contractantes à l'Acte de La Haye (1960). Système de Lisbonne (fin 2022) : 16 parties contractantes à l'Acte de Genève (2015); 30 parties contractantes aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967). Demandes selon le système de Madrid : 69 000 (chiffres préliminaires pour 2022). Demandes selon le système de La Haye : 7 963 (chiffres préliminaires pour 2022). Demandes internationales selon le système de Lisbonne : 31. PATENTSCOPE : 1 493 595 (4 ^e trimestre 2022). Base de données mondiale sur les marques : 1 264 722 (4 ^e trimestre 2022). Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 138 815 (4 ^e trimestre 2022).	6 membres supplémentaires (3 par an). 5 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (1999); aucun membre supplémentaire à l'Acte de La Haye (1960). 6 membres supplémentaires à l'Acte de Genève (2015); aucun membre supplémentaire aux Actes de l'Arrangement de Lisbonne (1958 et 1967). 2024 : 75 100; 2025 : 77 700. 2024 : 9 980; 2025 : 10 900. 80 par an (160 demandes pour 2024-2025). Hausse de 20% (exercice biennal).
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de matchs en ligne de technologie seekers and providers via the WIPO GREEN platform and through Acceleration Projects la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération.	11 (du total de 1062 en 2022) technology seekers and providers via the WIPO GREEN platform and through Acceleration Projects	12 (supplémentaires en 2022) par exercice biennal.

Pilier stratégique n° 4	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	<p>Mise en œuvre de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement, examinés dans le cadre du CDIP.</p> <p>Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre selon des cadres de partenariat, qui ont apporté les avantages attendus ou franchi des étapes clés.</p>	<p>Travaux du CDIP sur des sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement, mis en œuvre conformément aux ordres du jour convenus des CDIP 28 et CDIP 29.</p> <p>26 projets.</p>	<p>Mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du CDIP.</p> <p>45</p>
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés¹⁸ et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	<p>Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis.</p> <p>Nombre d'États membres et d'offices sous-régionaux et régionaux de propriété intellectuelle utilisant des outils et méthodologies de l'OMPI pour améliorer leur écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation.</p>	<p>Droit des brevets et de la technologie : 88%</p> <p>Marques, dessins et modèles industriels, indications géographiques : 100%</p> <p>Droit d'auteur : 100%</p> <p>63 États membres.</p>	<p>≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.</p> <p>80</p>
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	<p>Degré de satisfaction des participants des programmes de formation et de perfectionnement de l'OMPI.</p> <p>Pourcentage de participants ayant suivi avec succès des programmes de formation axée sur les compétences.</p> <p>Taux de réussite des participants à des examens de connaissances et axés sur les compétences, suite à des cours de perfectionnement à distance.</p>	<p>Afrique : 95%</p> <p>Pays arabes : 93%</p> <p>Asie et Pacifique : 97%</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : 96%</p> <p>PMA : 97%</p> <p>Pays en transition : 97%</p> <p>Bureaux extérieurs : 94%</p> <p>86%</p> <p>À déterminer.</p>	<p>≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.</p> <p>≥ 80%</p> <p>≥ 70%</p>

¹⁸ Équilibré signifie

Enjeux et partenariats mondiaux



Stratégies de mise en œuvre

Alors que le monde émerge des pires effets de la pandémie de Covid-19, l'exercice biennal précédent a mis en relief les innombrables défis mondiaux auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, tels que le changement climatique, l'accès aux soins de santé, les bouleversements technologiques rapides et la nécessité d'une participation significative des groupes démographiques mal desservis à l'économie formelle.

Ces questions complexes qui rendent la trajectoire de notre avenir incertaine interagissent très étroitement avec le système de la propriété intellectuelle ainsi qu'avec l'économie de l'innovation en général. Par exemple, en incitant les inventeurs et les créateurs à investir dans la recherche-développement, la propriété intellectuelle peut conduire à la découverte de nouvelles technologies et de solutions aux défis mondiaux. Cela crée à son tour de nouvelles industries et de nouveaux marchés, générant une croissance économique et la création d'emplois.

En outre, une collaboration et une coopération accrues entre les pays et les organisations peuvent être favorisées par des accords de licence et des transferts de technologie, qui sont tous deux rendus possibles par le système de la propriété intellectuelle. Ce type d'échange peut aider à combler les lacunes en matière de connaissances et de technologies, en particulier dans les pays en développement, contribuant ainsi au progrès général de la société.

Dans ce contexte, le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux est en première ligne en ce qui concerne la communication et l'engagement de l'OMPI auprès de partenaires stratégiques dans le monde entier afin de mieux faire connaître la propriété intellectuelle et son potentiel d'amélioration des moyens de subsistance et des économies.

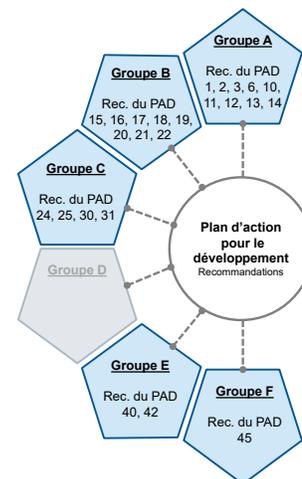
La priorité pour l'exercice biennal 2024-2025 consistera notamment à faciliter les travaux normatifs relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, et à contribuer au développement des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de projets, d'outils et de formations utiles et efficaces. Il s'agira également de diriger le dialogue et la coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, de démontrer la valeur de la propriété intellectuelle pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs plus larges du système des Nations Unies, d'améliorer la compréhension commune des liens entre la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, ainsi que d'élaborer un programme de travail sur l'avenir de la propriété intellectuelle.

Le secteur sera en outre chargé d'assurer des interactions et des partenariats efficaces entre l'OMPI et les Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les associations d'entreprises et la société civile. Il facilitera également le transfert des connaissances et l'adaptation technologique en gérant des plateformes comme WIPO GREEN, qui rassemblent diverses parties prenantes en vue de répondre aux défis mondiaux en matière de changement climatique et de dégradation de l'environnement. Le secteur collabore aussi avec de nouvelles parties prenantes, en particulier les jeunes, en misant sur une approche inclusive et diversifiée qui donne aux jeunes générations les moyens de façonner l'avenir de la propriété intellectuelle.

Savoirs traditionnels

Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, les travaux de l'OMPI au carrefour de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles couvriront notamment les activités suivantes :

- organiser et faciliter la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés qui se tiendra au plus tard en 2024, promouvoir la ratification de tout instrument juridique



international susceptible d'être adopté lors de la conférence diplomatique de 2024 et l'adhésion à cet instrument, et organiser et faciliter toutes autres activités d'établissement de normes internationales dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, selon les modalités qui seraient définies par l'Assemblée générale à sa session de 2023;

- faciliter la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux normatifs de l'OMPI relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, le cas échéant;
- **proposition du GRULAC** : conformément au mandat confié par l'Assemblée générale en 2019, le Secrétariat continuera d'apporter une assistance à l'IGC en fournissant aux États membres l'expertise et le financement nécessaires, de la manière la plus efficace, en vue de favoriser la participation d'experts des pays en développement et des PMA, selon les formules habituelles de l'IGC. Des ressources seront également allouées au financement de la participation de deux représentants de pays en développement et de PMA à la conférence diplomatique;
- conformément au mandat confié par l'Assemblée générale en 2019, les États membres demandent en outre au Secrétariat d'assurer le financement exceptionnel, sur le budget ordinaire pour 2024-2025, de quatre représentants des peuples autochtones et des communautés locales à chaque session de l'IGC au cours de l'exercice biennal et de deux représentants des peuples autochtones et des communautés locales de chaque région socioculturelle définie par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones lors de la conférence diplomatique visant à conclure un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, si le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI n'est pas suffisant. Le montant sera administré par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI conformément à son règlement;
- **autre proposition soumise par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique/Singapour** : "Conformément au mandat confié par l'Assemblée générale en 2019, le Secrétariat continuera d'apporter une assistance à l'IGC, y compris dans le cadre de la conférence diplomatique visant à conclure un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, en fournissant aux États membres l'expertise et le financement nécessaires, de la manière la plus efficace, en vue de favoriser la participation d'experts des pays en développement et des PMA, selon les formules habituelles de l'IGC (il s'agit de la formulation utilisée par l'Assemblée générale en 2019);
- les États membres demandent en outre au Secrétariat d'assurer le financement exceptionnel des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC au cours de l'exercice biennal, y compris la conférence diplomatique visant à conclure un instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, pour un montant maximal de 120 000 francs suisses alloué sur le budget ordinaire de 2024-2025 si le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI n'est pas suffisant. Ce montant sera administré par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI conformément à son règlement;
- fournir une assistance technique, législative et politique et des conseils concernant les stratégies, politiques et cadres juridiques que les États membres et les organisations régionales pourraient établir en matière de propriété intellectuelle, de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles, ainsi que de ressources génétiques et de données, notamment en application des résultats de la conférence diplomatique de 2024;
- avoir un impact positif sur la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones en proposant davantage de services de formation, de mentorat et de mise en relation, ainsi que des services et outils pratiques en matière de propriété intellectuelle pour soutenir : i) l'esprit d'entreprise des peuples autochtones et des communautés locales et la gestion des droits de propriété intellectuelle, spécialement à l'intention des femmes et des jeunes, et ii) la gestion efficace des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources génétiques et des données des sciences de la vie;
- fournir une assistance et des conseils juridiques et techniques en ce qui concerne les inventaires, registres, portails, plateformes et bases de données, qui pourraient soutenir la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles ainsi qu'aux ressources génétiques et aux données, que les États membres pourraient établir;
- continuer de diffuser des récits et des données d'expérience inspirants et empiriques, ainsi que des informations pratiques et actualisées sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles;

- rassembler pour favoriser le dialogue et la collaboration entre les peuples autochtones, les États membres, l'industrie et d'autres acteurs de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

Enjeux mondiaux

La Division des défis mondiaux traite du lien entre l'innovation et la propriété intellectuelle et des questions interdépendantes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment en termes de santé publique, de changement climatique et de sécurité alimentaire. En participant à un large éventail de discussions sur la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et en collaborant avec un grand nombre de parties prenantes, elle recense les possibilités d'application et de transposition à plus grande échelle de solutions fondées sur l'innovation qui répondent aux défis mondiaux et améliorent la vie des gens. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts porteront sur des initiatives destinées à :

- promouvoir un avenir plus équitable et plus durable dans lequel les ressources et les technologies essentielles sont accessibles à tous. Il faudrait pour cela démontrer le rôle de la propriété intellectuelle dans l'amélioration de l'accès à la santé et aux technologies "vertes" respectueuses de l'environnement, notamment : i) en étendant et renforçant le réseau WIPO GREEN afin de promouvoir l'innovation et la mise en place de technologies vertes pour résoudre les questions liées au changement climatique et à la sécurité alimentaire, en s'appuyant sur le Green Technology Book et la base de données WIPO GREEN, ii) en réinventant les modalités de travail de l'OMPI au carrefour de la propriété intellectuelle et de l'innovation en matière de santé mondiale, en privilégiant les approches innovantes visant à élargir l'accès aux technologies de la santé, et iii) en continuant de consolider la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC afin de traiter des questions émergentes se situant à la jonction de la propriété intellectuelle, du commerce et de la santé publique, notamment la COVID-19 et la résistance aux antimicrobiens;
- poursuivre l'action en faveur du climat en élargissant le modèle du projet d'accélération WIPO GREEN afin de soutenir les mises en relation fondées sur des partenariats et la mise en œuvre de technologies vertes.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Les travaux de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle suivent une approche équilibrée visant à prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle et à faire appliquer les droits de propriété intellectuelle. Ils sont guidés par la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs. Les priorités de l'exercice biennal 2024-2025 seront les suivantes :

- organiser des réunions et faciliter les travaux du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), en soutenant des débats politiques éclairés et reposant sur des bases empiriques solides et le partage des expériences nationales;
- coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes, notamment les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la société civile pour intensifier les efforts internationaux en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle grâce à des activités structurées de coordination et de coopération à fort impact;
- accroître la base de données factuelles en publiant des recherches sur des questions d'actualité pertinentes pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle et organiser des conférences ouvertes avec des intervenants spécialisés dans ces questions;
- continuer de développer la portée et les fonctionnalités de WIPO ALERT pour en faire un outil international efficace de coopération entre les États membres et les parties prenantes concernées dans la lutte contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle, qui nous touchent tous;
- continuer à jouer un rôle de premier plan en fournissant, sur demande et sur une base strictement confidentielle, des conseils législatifs aux États membres en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, conformément à la Partie III de l'Accord sur les ADPIC;
- améliorer l'écosystème de la propriété intellectuelle en soutenant et aidant les États membres afin de renforcer les capacités des responsables de l'application des lois, des procureurs et des juges dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, en privilégiant les projets de formation axés sur l'impact visant à renforcer durablement les capacités de formation institutionnelles dans les pays

bénéficiaires et favorisant la mise à disposition d'instruments et de matériel utiles et accessibles sur l'application des droits de propriété intellectuelle;

- aider les États membres à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans le contexte de leurs cadres politiques nationaux en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'à élaborer des stratégies, produits et activités de sensibilisation efficaces.

Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence

La Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence joue un rôle crucial dans l'examen des tendances mondiales au carrefour de la propriété intellectuelle et de la législation antitrust, ainsi que de la concurrence déloyale. Elle établit et renforce également les partenariats au sein des réseaux et comités internationaux en matière de concurrence, ainsi que les relations avec les autres organisations internationales sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle. En 2024-2025, la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence vise à consolider davantage la place de l'OMPI en tant qu'acteur essentiel dans la gestion des questions pertinentes, notamment : i) en interagissant avec les organismes nationaux et en les conseillant, en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, ii) en assurant une présence active dans les principales enceintes internationales s'occupant de la politique de concurrence, ~~et~~ iii) en menant des analyses et des recherches sur des questions d'actualité relatives à l'interaction entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence ~~et iv) en analysant la manière dont certains changements dans la structure des entreprises ont une incidence négative sur les acteurs, les chanteurs et les créateurs, conduisant à des situations injustes. En atteignant ces objectifs, la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence contribuera positivement à l'écosystème de la propriété intellectuelle, en promouvant un environnement équitable et compétitif qui favorise l'innovation et la créativité. En atteignant ces objectifs, la division aura une incidence positive sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en favorisant un environnement équitable et concurrentiel pour l'innovation et la créativité. En atteignant ces objectifs, la division aura une incidence positive sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en favorisant un environnement équitable et concurrentiel pour l'innovation et la créativité.~~

Avenir de la propriété intellectuelle

L'Avenir de la propriété intellectuelle traite des questions pointues sur le développement futur de la propriété intellectuelle et poursuit trois objectifs. Premièrement, analyser les résultats de l'enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle (appelée "WIPO Pulse") et développer et mieux comprendre la façon dont la propriété intellectuelle est perçue à travers le monde. Deuxièmement, sensibiliser à l'évolution future du système mondial de la propriété intellectuelle, notamment dans le contexte des nouveaux défis mondiaux. En travaillant en étroite collaboration avec des partenaires extérieurs et des parties prenantes intéressées, ce domaine d'activité contribuera à définir l'orientation future de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Troisièmement, appuyer les offices de propriété intellectuelle à mesure que leur rôle évolue dans un monde où les économies nationales sont de plus en plus stimulées par l'innovation et la créativité. Cela permettra de s'assurer que les offices de propriété intellectuelle sont équipés pour maîtriser l'évolution constante du paysage de la propriété intellectuelle et soutenir la croissance et le développement d'industries innovantes et créatives.

Mobilisation des jeunes

Les travaux de l'OMPI visant à sensibiliser les jeunes reconnaissent leur importance dans l'écosystème de l'innovation en tant que futurs innovateurs et créateurs. S'appuyant sur les efforts déployés au cours de l'exercice biennal précédent, l'accent sera mis en 2024-2025 sur les activités suivantes :

- lancer des projets, des activités et des contenus éducatifs axés sur l'impact, auxquels les jeunes publics peuvent s'identifier et qui peuvent les enthousiasmer;
- accroître les possibilités offertes aux jeunes en créant un vivier de jeunes professionnels de la propriété intellectuelle, créateurs, inventeurs et entrepreneurs au travers d'activités intensives d'apprentissage et de formation;
- donner la parole à des jeunes du monde entier qui ont progressé dans leur parcours en matière de propriété intellectuelle et leur donner les moyens d'être les chantres de la propriété intellectuelle dans leurs communautés;
- sensibiliser les jeunes inventeurs, créateurs et entrepreneurs (et ceux qui aspirent à le devenir) à l'importance de la propriété intellectuelle;

- fournir des conseils et un soutien en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle adaptés aux jeunes entrepreneurs de l'économie créative et industrielle.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD)

Les travaux de l'OMPI dans le domaine des ODD dans le domaine de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 répondent à l'évolution des besoins et des priorités de ses États membres et de ses parties prenantes, ~~dont beaucoup s'attachent de plus en plus à relever des~~ qui contribuent à la prise en considération des défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité. En contribuant à la mise en œuvre des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'OMPI cherche à démontrer la valeur et la pertinence de la propriété intellectuelle dans la promotion du progrès économique, social et environnemental. Les ODD soulignent également la nécessité de mettre en place des partenariats et des collaborations entre différents secteurs et groupes de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé et les organisations internationales. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a un rôle unique à jouer pour faciliter ces partenariats et offrir une plateforme de dialogue et de coopération sur les questions de propriété intellectuelle qui ont une incidence sur le développement durable. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, l'OMPI poursuivra sa contribution son engagement actif et multiforme en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces travaux tiendront compte de la diversité des ODD et de leur incidence transversale sur l'Organisation en : i) élaborant des rapports et en facilitant les débats sur les ODD dans la mesure où ils ont un rapport avec la propriété intellectuelle et l'innovation, le mandat et les travaux de l'OMPI, ii) en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies au sujet des ODD, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable; et iii) en fournissant aux États membres, aux partenaires et à d'autres parties prenantes des informations utiles sur le potentiel qu'offre la propriété intellectuelle pour la réalisation des ODD et sur les programmes de travail et activités de l'OMPI qui contribuent à cet objectif.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'innovation et la propriété intellectuelle, l'OMPI a un rôle important à jouer pour aider les États membres à réaliser les ODD. Grâce à ses programmes d'assistance technique au développement, l'OMPI aide les pays en développement et les pays les moins avancés à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour réaliser les ODD. En intensifiant ses efforts pour créer un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace, l'OMPI aidera les États membres et les parties prenantes à utiliser le système de propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation, la compétitivité et la créativité dont ils ont besoin pour atteindre ces objectifs. L'OMPI s'efforcera de faire en sorte que les politiques de propriété intellectuelle et de développement jouent un rôle d'appui dans la réalisation des ODD.

Relations extérieures

Le prochain exercice biennal couvrira les activités suivantes en matière de relations extérieures :

- débattre activement avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et l'industrie du rôle de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la technologie dans l'amélioration de la vie des gens et renforcer ainsi la position de l'OMPI en tant que principale instance internationale de propriété intellectuelle;
- renforcer la représentation de l'OMPI dans les réunions et processus internationaux qui sont en rapport avec le mandat de l'OMPI;
- favoriser et approfondir les partenariats avec certains organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et groupes industriels afin d'utiliser la propriété intellectuelle et l'innovation pour améliorer la vie des gens, conformément au PSMT;
- intensifier les activités d'information à l'intention des communautés mal desservies par l'écosystème de la propriété intellectuelle afin de leur permettre d'utiliser la propriété intellectuelle pour leur croissance et leur développement;
- renforcer les liens entre tous les domaines d'activité pertinents de l'OMPI en vue de faciliter la fourniture de contributions techniques aux processus et initiatives multilatéraux.

Bureau de coordination de l'OMPI à New York

Assurant la représentation permanente de l'OMPI auprès du siège des Nations Unies, des organismes du système des Nations Unies et de la communauté diplomatique à New York, le Bureau de l'OMPI à New York continuera, durant le prochain exercice biennal, à :

- diriger la représentation et la participation de l'OMPI aux réunions pertinentes des principaux organismes des Nations Unies à New York, en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat;
- régir la participation de l'Organisation aux processus et mécanismes interinstitutionnels des Nations Unies en rapport avec son mandat et renforcer les partenariats avec les représentations du système des Nations Unies à New York et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que d'autres partenaires aux États-Unis d'Amérique, notamment afin de promouvoir les initiatives et programmes de travail menés sous l'égide de l'OMPI qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Enjeux et partenariats mondiaux : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés ¹⁹ et efficaces pour la propriété intellectuelle.	5 225	3 644	4 200
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	6 768	3 714	3 765
2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	3 444	3 805	3 691
2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.	5 864	6 505	6 579
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	1 632	3 562	2 760
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	1 312	644	718
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	2 221	1 039	1 117
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	2 815	2 567	3 383
Total	29 281	25 480	26 213

¹⁹ Équilibrés signifie

Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2023	Estimation des contributions pour 2023	Estimation des dépenses fin 2023	Solde escompté fin 2023	Contributions prévues pour 2024-2025	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2024-2025
Communautés autochtones et locales accréditées	6	14	21	-	28	28
Italie	44	-	-	44	-	44
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	802	229	247	783	458	1 241
République de Corée (Ministère de la justice - HR)	138	197	232	103	393	496
Total	990	440	500	930	880	1 809

En particulier, les travaux portant sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie continueront d'être approfondis.

Quatrièmement, le secteur fournit des conseils d'experts pour aider les États membres à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle et des politiques d'innovation connexes qui contribuent à la réalisation d'objectifs de développement économique plus larges et agissent positivement sur les écosystèmes d'innovation et de création d'un pays.

Cinquièmement, il aide les États membres à renforcer leur système judiciaire. Par l'intermédiaire de l'Institut judiciaire de l'OMPI, il appuie les autorités judiciaires et quasi judiciaires nationales et régionales en proposant des formes modernes et efficaces de dialogue et d'enseignement, tout en soutenant l'écosystème de la propriété intellectuelle en proposant des services liés aux données juridiques en matière de propriété intellectuelle.

Sixièmement, le secteur aide les États membres à mettre en œuvre des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle, de la technologie, des licences et des noms de domaine. Par l'intermédiaire du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, il fournit des services à ceux qui cherchent à régler leurs litiges de propriété intellectuelle à l'amiable.

Économie et analyse des données

Les activités liées à l'économie et à l'analyse de données reposent sur deux grands piliers. Le premier vise à fournir des données exactes, exhaustives et en temps utile sur la performance des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et à promouvoir une utilisation plus large et plus efficace de ces données, qui apporte une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- maintenir la couverture géographique des statistiques de propriété intellectuelle collectées dans le cadre des différentes enquêtes annuelles de l'OMPI afin de garantir l'élaboration de rapports statistiques exacts et complets représentant une valeur ajoutée pour les décideurs du monde entier;
- diffuser les statistiques de propriété intellectuelle à l'aide des publications statistiques et des outils Web, dans le but de satisfaire les besoins des différentes communautés d'utilisateurs, telles que les décideurs, les offices de propriété intellectuelle, les utilisateurs des systèmes de dépôt de l'OMPI, les chercheurs et le grand public;
- collecter et communiquer des données originales sur les investissements en actifs incorporels, en couvrant un éventail de plus en plus large d'économies.

Le second pilier vise à fournir des analyses empiriques de qualité sur les performances en matière d'innovation et le caractère évolutif de l'économie créative en vue de soutenir le développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres. Le prochain exercice biennal couvrira notamment les activités suivantes :

- continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation et suivre l'évolution de l'économie mondiale de l'innovation en publiant l'Indice mondial de l'innovation et en aidant les États membres à l'utiliser efficacement aux fins de concevoir leur politique;
- fournir des analyses approfondies sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde;
- entreprendre des études économiques dans les économies en développement, notamment celles demandées par le CDIP;
- rassembler des données originales sur l'économie de la création et mener des études permettant d'analyser les moteurs de l'économie de la création sous l'angle des données, notamment le rôle des financements adossés à des titres de propriété intellectuelle, afin d'aider les décideurs et d'autres parties prenantes;
- maximiser les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle pour les entreprises

La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises cherche à déployer des outils, des programmes et du matériel, ~~élaborés au cours de l'exercice biennal précédent~~, pour aider les entreprises et les chefs d'entreprise des

États membres intéressés à accéder au système de la propriété intellectuelle et à l'utiliser. Cela se fera par le biais de programmes de collaboration avec les offices de propriété intellectuelle, les intermédiaires et les partenaires extérieurs. Le programme de travail couvrira notamment les activités suivantes :

- créer des outils et services conviviaux pour les entreprises, qui aident les chefs d'entreprise et les entreprises à appréhender, à comprendre et à utiliser le système de la propriété intellectuelle de sorte que la propriété intellectuelle devienne un élément constitutif de leur stratégie commerciale;
- aider les offices nationaux de propriété intellectuelle et les intermédiaires des PME à intégrer l'appui en matière de propriété intellectuelle à leur offre actuelle de services aux entreprises et à permettre ainsi aux PME du monde entier d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle;
- faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et les autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME;
- fournir une assistance technique et renforcer les capacités locales en matière de gestion de la propriété intellectuelle, de valorisation de la propriété intellectuelle, de financements adossés à des titres de propriété intellectuelle, de commercialisation de la propriété intellectuelle et d'autres domaines connexes afin de soutenir la croissance des entreprises en utilisant efficacement les actifs incorporels;

Risques

Résultat escompté	Risque	Réponse au risque	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 4</i>	<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>		
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. Niveau de risque accepté élevé	Une participation insuffisante ou des changements de priorités au niveau national pourraient affecter négativement : i) la création et la viabilité de réseaux et de structures de transfert de technologie; ii) les projets visant à faire de la propriété intellectuelle un outil de croissance commerciale; ou iii) des programmes judiciaires. La demande des utilisateurs pour nos services, notamment le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, l'analyse, le conseil, les outils et les bases de données, est en baisse, conduit à une position affaiblie sur le marché et nuit à la renommée de l'Organisation ou à l'impact de sa politique. Les informations reçues ne sont pas fiables, ce qui aboutit à des données statistiques inexacts ou à des erreurs d'analyse dans les publications et les rapports de l'OMPI.	Collaboration étroite avec les autorités nationales dès le départ afin de garantir un engagement à moyen et long terme; aider à la planification, au suivi et à l'évaluation des projets nationaux conformément aux bonnes pratiques. Mettre à profit la position de l'OMPI en tant que spécialiste mondial, neutre et crédible de la propriété intellectuelle, accroître la demande d'outils informatiques pour améliorer l'expérience des utilisateurs et améliorer les outils et la communication numériques. Mécanismes de contrôle conçus pour détecter les incohérences dans les données; relecture attentive des publications par des experts; publications analytiques révisées par des pairs extérieurs.	Faible Inférieur au niveau de risque accepté. Moyen Inférieur au niveau de risque accepté. Faible Inférieur au niveau de risque accepté.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 3</i>			
<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Nombre de visiteurs uniques au Centre des données statistiques de propriété intellectuelle.	109 856	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Nombre de visiteurs uniques à WIPO Lex.	784 602	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Niveau d'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et de noms de domaine de l'OMPI.	1 349 litiges et 756 bons offices. 54 021 litiges relatifs aux gTLD. 7 412 litiges relatifs aux ccTLD uniquement. (total cumulé à la fin 2022).	300 litiges et bons offices supplémentaires. 6 000 litiges supplémentaires relatifs aux gTLD. 600 litiges supplémentaires relatifs aux ccTLD uniquement.
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	Nombre de visiteurs uniques des publications, outils et plateformes sur l'appui à l'innovation et le transfert de technologie, y compris le nombre de téléchargements.	259 921	20% d'augmentation (exercice biennal).
<i>Pilier stratégique n° 4</i>			
<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	Nombre de visiteurs uniques des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation.	1 002 852	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Sensibilisation des États membres concernés aux ensembles de données manquantes ou obsolètes.		
	Nombre de pays utilisant l'Indice mondial de l'innovation pour élaborer leurs stratégies et leur écosystème d'innovation.	77 pays (sur les 110 pays qui ont répondu).	10% d'augmentation.
	Taux de participation des autorités judiciaires des États membres.	99 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum de 2022 destiné aux juges (présentiel avec option hybride).	85 pays et 3 ressorts juridiques régionaux représentés au Forum annuel destiné aux juges (présentiel avec option hybride).
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	Niveau d'adoption des modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et des politiques de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine mis au point ou soutenus par l'OMPI.	96 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle adoptés. 47 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle soutenus. 4 politiques relatives aux gTLD adoptées et soutenues. 81 politiques relatives aux ccTLD adoptées. 40 politiques relatives aux ccTLD soutenues. (total cumulé à la fin 2022).	8 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires adoptés. 12 modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle supplémentaires soutenus. 2 politiques relatives aux gTLD supplémentaires soutenues. 2 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires adoptées. 6 politiques relatives aux ccTLD supplémentaires soutenues.
	Nombre de réseaux de CATI nationaux durables.	46 réseaux nationaux durables (total cumulé à la fin 2022).	50 réseaux nationaux durables (total cumulé).
		Niveau de maturité 1 : 4 au total. Niveau de maturité 2 : 32 au total. Niveau de maturité 3, y compris la prestation de services à valeur ajoutée : 10 au total.	

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de CATI avec amélioration du niveau de maturité		
	Taux de satisfaction des entités de transfert de technologie et d'autres organismes par rapport aux services fournis par l'OMPI.	À déterminer.	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Nombre de visiteurs uniques des services Web ciblant les inventeurs et les PME, y compris le nombre de téléchargements.	225 178	20% d'augmentation (exercice biennal).
	Nombre d'institutions d'appui aux PME qui utilisent le matériel et les outils de l'OMPI.	14	10 institutions supplémentaires.
	Nombre de PME aidées par des institutions d'appui qui utilisent le matériel ou les outils de l'OMPI.	1 745	5 000 PME supplémentaires.

Ressources

Propriété intellectuelle et écosystèmes d'innovation : Ressources par résultat

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget proposé pour 2024-2025	Programme et budget pour 2022-2023	Budget 2022-2023 après virements
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	19 507	17 305	17 572
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.	685	191	189
3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.	1 299	2 444	2 584
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	2 857	1 767	1 862
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.	11 950	10 630	10 850
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.	703	723	763
4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.	13 769	10 914	11 555
Total	50 771	43 975	45 374

Administration, finances et gestion

Stratégies de mise en œuvre

Le Secteur Administration, finances et gestion est chargé de la plateforme opérationnelle de l'OMPI, qui sert de base à la production de résultats dans toute l'Organisation et gère la performance globale de manière durable et sécurisée. Plus largement, compte tenu de son rôle essentiel dans la construction de la fondation de l'Organisation, ce secteur joue aussi un rôle important en fournissant au personnel de l'OMPI les ressources dont il a besoin pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.

L'activité du secteur s'articule autour de plusieurs éléments clés. Premièrement, il fait en sorte que les ressources soient distribuées au sein de l'OMPI conformément au programme et budget et au plan-cadre d'équipement adoptés par les États membres et soient efficacement gérées en recourant aux systèmes appropriés de gouvernance et de gestion des performances de l'Organisation. Deuxièmement, il veille à ce que l'architecture et les solutions de l'OMPI en matière de technologies de l'information et de la communication soient optimisées, que la numérisation soit renforcée dans toute l'Organisation et les données mieux utilisées, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité de l'information. Troisièmement, il offre des services fiables aux clients internes et externes, notamment i) un appui et des avis efficaces au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, ii) des services linguistiques de qualité à l'appui de l'engagement de l'OMPI en faveur du multilinguisme et conformément à sa politique linguistique révisée, et iii) garantit l'adéquation, la sécurité et la viabilité du site de l'OMPI. Enfin, il supervise le dispositif de résilience de l'OMPI, en faisant en sorte que l'Organisation tire les leçons de la COVID-19 et soit préparée à faire face à diverses menaces futures.

Gestion saine et prudente des finances et des performances, notamment des procédures de passation de marchés

La gestion fondée sur les résultats et la gestion des risques continueront d'être améliorées et intégrées. La culture du risque sera renforcée davantage, en acceptant et en gérant les risques sur la base de la Déclaration relative au risque accepté de l'Organisation. Les résultats de l'évaluation du risque de fraude seront analysés et les contrôles internes ajustés si nécessaire. Les occasions de simplifier les contrôles conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution révisés seront saisies, grâce à une meilleure utilisation de l'analyse des données afin de prendre des décisions éclairées et d'apporter au cadre réglementaire et aux contrôles internes les améliorations qui s'imposent.

L'une des priorités sera l'amélioration des services destinés à la base mondiale des clients qui paient des émoluments et des taxes à l'Organisation. Cela nécessitera de rester à l'écoute des besoins des clients ainsi que de prévoir et d'aligner les services de l'OMPI afin de satisfaire les besoins nouveaux et émergents, notamment en ce qui concerne le déploiement continu de nouveaux services de paiement et les interactions avec les offices nationaux de propriété intellectuelle. Les possibilités de simplification et d'automatisation des transactions et procédures financières seront recensées, notamment l'automatisation robotisée des processus, afin d'accroître encore davantage la productivité et l'exactitude.

Une approche stratégique et proactive sera appliquée aux activités d'approvisionnement de l'OMPI afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours aux contractants et l'organisation de voyages et de manifestations, en utilisant des outils informatiques supplémentaires ou des fonctionnalités améliorées, le cas échéant. Afin de réduire les délais d'achat et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle et aux négociations, le suivi du recours aux contrats à long terme sera consolidé et la gestion de la performance des services sera améliorée. La sensibilisation des contractants potentiels du monde entier sera renforcée grâce à une utilisation accrue des réseaux sociaux. L'optimisation des dépenses liées aux voyages et aux réunions dans un contexte d'après COVID sera un objectif prioritaire et sera réalisée grâce à l'intégration des outils informatiques, au contrôle de la conformité et à la négociation des tarifs aériens.

Transformation numérique

Les objectifs du prochain exercice biennal en matière de TIC se concentreront sur la transformation numérique, prenant appui sur la consolidation progressive des services TIC au sein d'un seul département, et une stratégie améliorée en matière de ressources humaines dans le domaine des TIC afin de garantir que l'Organisation soit bien placée dans un environnement caractérisé par la rapidité des mutations technologiques.

Parmi les principaux éléments figurent une meilleure mise en adéquation des TIC avec la stratégie et les besoins opérationnels, la poursuite de la convergence technique et fonctionnelle, en tirant profit de la politique visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First") **tout en assurant la sécurité des données**, une gestion des risques et un appui renforcés pour les systèmes TIC essentiels, ainsi que la simplification des opérations. Il devrait en résulter une plateforme TIC plus souple et plus centrée sur le client, étayée par de solides capacités d'analyse des données.

La transition des projets TIC terminés vers la phase opérationnelle aboutira à de nouvelles capacités d'appui, notamment l'analyse de données, des solutions actualisées et uniformes pour la mise au point et l'exploitation de logiciels, une expérience client améliorée, une gestion renforcée de l'informatique en nuage, le système de gestion des contenus de l'Organisation, une numérisation axée sur une "nouvelle normalité" et une compétence centralisée pour une amélioration de la conception et de l'exécution des logiciels. Les activités se poursuivront en vue de développer les capacités de gestion de l'informatique en nuage, de mise en conformité et de gouvernance des données.

Suite au déploiement de la politique relative à la gestion des dossiers et des archives, la gestion des connaissances et des dossiers continuera d'être renforcée afin de permettre au personnel de toutes les unités administratives de gérer les informations, d'y accéder, de les partager et de les utiliser plus efficacement.

Cabinet du Directeur général

Stratégies de mise en œuvre

Le Cabinet du Directeur général continuera de se concentrer sur la coordination stratégique globale des activités de l'Organisation ainsi que sur la transformation en cours de la culture organisationnelle de l'OMPI. Les travaux du secteur s'attacheront également à orienter la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines en veillant à la participation stratégique et à la communication à l'intention des parties prenantes extérieures, notamment les États membres et les médias.

Personnel et culture

Au cours du prochain exercice biennal, les initiatives relatives aux ressources humaines seront parfaitement conformes à la nouvelle stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines et viseront à soutenir la mise en œuvre du PSMT. Les priorités comprendront notamment les activités suivantes :

- œuvrer à la création d'un environnement de travail inclusif où le bien-être du personnel est intégré dans les programmes de ressources humaines, où le personnel est engagé et motivé et où l'Organisation attire de nouveaux talents. Mesurer régulièrement la participation du personnel afin d'obtenir des données susceptibles de contribuer à la transformation organisationnelle;
- contribuer au développement d'une culture organisationnelle dynamique grâce à des programmes/pratiques de travail qui favorisent la diversité et l'inclusion, éliminent les cloisonnements organisationnels, instaurent la confiance et encouragent l'innovation, le dialogue et le travail d'équipe;
- élaborer un nouveau cadre de gestion de la performance afin de favoriser l'engagement et la responsabilité envers une gestion efficace des personnes;
- garantir une organisation réactive, stable mais dynamique, dotée d'une vision claire, de compétences de base adéquates et d'une gestion efficace des connaissances. Instaurer une culture de l'effort et de formation continue grâce à un cadre de formation et de perfectionnement établissant des liens entre performance et développement de carrière, y compris la mobilité;
- mettre en place un cadre modernisé en matière de ressources humaines dans lequel les politiques et les programmes sont adaptés aux objectifs de l'OMPI et les processus sont rationalisés, notamment grâce à une numérisation accrue. Construire un département des ressources humaines qui soit perçu comme un catalyseur et qui contribue, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, au succès de l'Organisation;
- continuer d'œuvrer en faveur d'une répartition géographique plus équitable et d'une plus grande parité hommes-femmes en élargissant et en renforçant les programmes de sensibilisation, les **mesures concrètes** et les initiatives en matière de recrutement en partenariat avec les États membres. Établir des rapports pour suivre les progrès réalisés;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap afin de renforcer notre culture interne et de créer un environnement de travail

inclusif.

Actualités et médias

Au cours du prochain exercice biennal, les stratégies en matière d'actualités et de médias viseront à :

- étendre à l'ensemble de l'Organisation l'approche de la communication fondée sur la narration approuvée par le PSMT, en soutenant les efforts de création de contenu et de diffusion dans les réseaux sociaux déployés par les collègues pour mettre en évidence l'impact humain de leurs activités;
- cibler les publics sous-représentés dans le système mondial de la propriété intellectuelle, tels que les PME, les jeunes et les femmes, tout en mettant toujours plus en lumière l'impact humain du programme de travail de l'OMPI axé sur le développement;
- poursuivre le renforcement des efforts de création et de diffusion de contenu pour inclure des articles plus longs qui examinent en détail les utilisations réussies de la propriété intellectuelle;
- étendre les informations à la presse afin de tenter d'informer le public des tendances qui présentent un intérêt local et régional ainsi que des développements thématiques intervenus dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans l'économie mondiale et de l'utilisation fructueuse de la propriété intellectuelle par les particuliers et les entreprises;
- présenter les collègues de l'OMPI comme des leaders d'opinion et des commentateurs avisés dans leurs domaines d'expertise, en utilisant divers outils multimédia : réseaux sociaux, podcasts et médias traditionnels;
- créer et renforcer la présence sur les réseaux sociaux dédiés afin de permettre aux collègues actifs dans des domaines importants d'atteindre leur public cible aux fins de la commercialisation, de la communication aux utilisateurs et d'autres types de communication;

Risques

Résultat escompté	Risque	Réponse au risque	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 1</i>			
<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>			
<p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout²¹.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>L'inefficacité de la communication et de l'engagement auprès du public externe et interne peut porter gravement atteinte à la crédibilité et à l'image de marque de l'OMPI.</p>	<p>Interaction proactive avec les parties prenantes, en suivant une approche stratégique axée sur le public et en utilisant l'ensemble des outils de communication, la sensibilisation des médias et la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements afin d'expliquer comment la propriété intellectuelle peut enrichir la vie et améliorer les moyens de subsistance de chacun, où qu'il se trouve. Le renforcement des communications internes contribuera à la collaboration efficace du personnel.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<i>Fondation</i>			
<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>			
<p>5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.</p> <p>Niveau de risque accepté faible</p>	<p>Les systèmes de gouvernance et de supervision de l'Organisation se révèlent inefficaces ou sont perçus comme n'étant pas totalement objectifs et indépendants, ce qui affecte l'impartialité et la crédibilité du travail et entraîne une baisse des résultats et de la confiance.</p>	<p>Fermeté à l'égard du respect de normes déontologiques strictes et renforcement de la fonction de déontologie. Adhésion aux normes et codes pertinents et à la Charte de la supervision interne. Collaboration étroite avec l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et le CCI et réponse aux recommandations d'améliorations en temps utile. Mise en place et fonctionnement effectif d'instances internes simplifiées veillant au respect du cadre réglementaire, à la prise de décisions fondées sur les risques et à la gouvernance interne.</p>	<p>Faible Conforme au niveau de risque accepté.</p>
<p>5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante.</p> <p>Niveau de risque accepté moyen</p>	<p>L'ambitieux programme de travail de l'OMPI comporte un important élément de changement, et il y a un risque que l'institutionnalisation de l'évolution vers une culture axée sur une plus grande souplesse et les compétences requises prenne plus de temps que prévu.</p>	<p>Mettre davantage l'accent sur le recrutement de talents, tant en interne qu'en externe, grâce à un cadre d'apprentissage et de développement guidé par les priorités de l'Organisation. Continuer à faire évoluer la culture visant à accroître la participation du personnel et à améliorer les performances de l'Organisation.</p>	<p>Moyen Conforme au niveau de risque accepté.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 1</i>			
<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>			
<p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout²⁰.</p>	<p>Les médias mentionnent l'OMPI.</p>	<p>66 351 (2022)</p>	<p>20% d'augmentation (exercice biennal).</p>
	<p>Portée de la présence de l'OMPI sur les principaux réseaux sociaux.</p>	<p>Nombre total d'abonnés : 376 672 (+18%) - Twitter : 124 815 - LinkedIn : 158 192 - Facebook : 87 759 - Instagram : 5 906 (fin 2022)</p>	<p>≥ 600 000 abonnés sur les différents réseaux sociaux à la fin de l'exercice biennal.</p>
	<p>Taux de satisfaction des États membres et d'autres parties prenantes vis-à-vis de l'organisation de manifestations.</p>	<p>91%</p>	<p>≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.</p>

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	% de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU.	100% (7 sur 7 publications phares publiées en 2022)	100%
	% de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle publiées en 2024-2025 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU.	50% (4 sur 8) (fin 2022) ²²	100%
	% de contenu Web disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU.	Pages de premier niveau : à déterminer. Contenu Web de fond nouveau ou mis à jour : à déterminer. Contenu des bases de données : à déterminer.	100% ≥ 85% 100%
<i>Pilier stratégique n° 2</i>		<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>	
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.	Taux de satisfaction des délégués assistant aux AG et à d'autres réunions.	93%	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits.
<i>Pilier stratégique n° 4</i>		<i>Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>	
4.1 Utilisation plus efficace d'un système de propriété intellectuelle équilibré au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.	Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre.	n.d.	À déterminer.
<i>Fondation</i>		<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>	
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique en matière de parité hommes-femmes et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante dans un environnement équitable qui favorise la parité hommes-femmes tout en démantelant activement la structure patriarcale	Participation du personnel : taux de satisfaction du personnel travaillant à l'OMPI.	e-Sat : 74 (2020-2021).	Amélioration par rapport à l'enquête précédente.
	Parité : % de femmes aux niveaux P4 à D2.	P4 – 50,5%.	Amélioration par rapport à l'exercice biennal précédent 50%
		P5 – 28,8%.	36%
		D1 – 34,4%.	41%
		D2 – 18,2%.	33%
	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMPI en matière d'inclusion du handicap.	n.d.	À déterminer.
% de conditions fixées par le programme ONU-SWAP atteintes ou dépassées.	50%	70%	

²¹ [amélioration de la vie pour tous](#)

²² La traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU est prévue pour trois publications supplémentaires.

5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables.	Diversité géographique : % par région conformément à l'Accord de 1975.	<p>Afrique : 11,2%.</p> <p>Asie et Pacifique : 20,1%.</p> <p>Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,9%.</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : 8,4%.</p> <p>Moyen-Orient : 2,1%.</p> <p>Amérique du Nord : 10,5%.</p> <p>Europe de l'Ouest : 38,9%.</p>	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique.
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces.	<p>Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes.</p> <p>Nombre de recommandations de supervision acceptées.</p>	<p>Aucune interférence dans les travaux de la DSI, comme illustré dans le rapport annuel : WO/PBC/36/5.</p> <p>100% des recommandations acceptées.</p>	<p>Aucune interférence.</p> <p>90% des recommandations acceptées.</p>

ANNEXE XII Ventilation du budget 2024-2025 par bureau extérieur**Secteur du développement régional et national – Bureaux extérieurs : programme de travail et budget proposé pour 2024-2025***(en milliers de francs suisses)*

Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025						
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Postes	Postes temporaires	Total
Bureau de l'OMPI à Singapour	1 244	553	1 797	4	-	4
Bureau de l'OMPI au Brésil	932	475	1 407	4	-	4
Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie	1 189	200	1 389	3	-	3
Bureau de l'OMPI en Algérie	524	375	899	1	-	1
Bureau de l'OMPI au Nigéria	399	375	774	1	-	1
Bureau de l'OMPI au Japon	1 153	365	1 518	3	-	3
Bureau de l'OMPI en Chine	2 308	525	2 833	6	1	7
TOTAL	7 749	2 868	10 617	22	1	23

AUTRE PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR LA CHINE ET LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**ANNEXE XII Ventilation du budget 2024-2025 par bureau extérieur et bureau de coordination (liaison)****Répartition du budget 2024-2025 par bureau extérieur et bureau de coordination (liaison)***(en milliers de francs suisses)*

Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025						
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Postes	Postes temporaires	Total
Bureau de l'OMPI à Singapour	1 244	553	1 797	4	-	4
Bureau de l'OMPI au Brésil	932	475	1 407	4	-	4
Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie	1 189	200	1 389	3	-	3
Bureau de l'OMPI en Algérie	524	375	899	1	-	1
Bureau de l'OMPI au Nigéria	399	375	774	1	-	1
Bureau de l'OMPI au Japon	1 153	365	1 518	3	-	3
Bureau de l'OMPI en Chine	2 308	525	2 833	6	1	7
Bureau de l'OMPI à New York	696	732	1 429	2	-	2
TOTAL	8 445	3 601	12 046	24	1	25

ANNEXE XIII Secteur du développement régional et national : Budget 2024-2025 proposé pour la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement

Secteur du développement régional et national : Budget 2024-2025 proposé pour la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement

(en milliers de francs suisses)

	Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025		
	Dépenses		
	de personnel	Autres dépenses	
Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	2 906	2 479	5 386
TOTAL	2 906	2 479	5 386